

Rapport environnemental 2024

Annexe au Bilan annuel



Résumé

L'OEB articule son avenir sur la notion de pérennité. Notre Plan stratégique 2028 poursuit un objectif général de pérennité à long terme sur le plan de l'environnement, sur le plan social, sur le plan financier et sur le plan de la gouvernance.

En ce qui concerne notre incidence sur l'environnement, les émissions issues des opérations, déclarées conformément au Protocole des gaz à effet de serre, sont tombées à 3 032 tCO₂e en 2024 (-29 % par rapport à 2023), ce qui nous rapproche de notre principal indicateur clé de performance, qui vise la neutralité carbone d'ici 2030.

Notre consommation d'énergie a diminué de 14 % par rapport à 2023 grâce à une gestion efficace et responsable de nos bâtiments. Les fuites d'agent de refroidissement ont été minimales (4 tCO₂e, un niveau historiquement bas).

Le projet de Vienne s'est achevé en novembre, comme prévu. Notre bâtiment rénové de Vienne a été conçu pour une durée de vie de cinquante ans, cycle de vie au cours duquel il sera neutre en carbone. Les émissions associées sont déclarées dans la catégorie "Biens d'investissement" du champ d'application 3.

La transformation numérique de la procédure de délivrance de brevets et l'abandon progressif des documents sur papier continuent de produire des résultats positifs. En 2024, nous avons consommé 10,1 millions de feuilles (-27 % par rapport à 2023).

Nous axons également notre action en matière de durabilité sur la prise en considération de l'écologie dans nos achats. La nouvelle politique d'achats durables de l'OEB est entrée en vigueur en janvier, accompagnée de directives exhaustives en vue de son application. Conformément à nos engagements concernant la prise en considération de toutes les sources importantes d'émissions en vue de produire une vue d'ensemble complète de l'incidence de nos activités sur le climat, nous collectons également des données relatives aux émissions relevant de la catégorie "Biens et services achetés" du champ d'application 3.

Nous avons, en 2024, continué de mettre en avant les efforts que déploie l'OEB en matière de promotion de l'innovation technologique dans la lutte contre le changement climatique en soutenant les innovateurs qui s'efforcent de relever les défis mondiaux et en contribuant aux objectifs de développement durable des Nations Unies pour un monde plus durable. Nous avons axé nos activités sur les objectifs de développement durable n° 6 (eau propre et assainissement), n° 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et n° 9 (industrie, innovation et infrastructure). Parmi ces activités figurent le lancement de plateformes technologiques facilitant les recherches dans notre base de données de brevets Espacenet ainsi que la publication d'études et de rapports d'analyse sur les tendances émergentes de l'innovation concernant les technologies de l'eau, les réseaux électriques et la propulsion spatiale.

En ce qui concerne l'avenir, nous continuerons d'atténuer l'incidence sur l'environnement de nos bâtiments sur l'ensemble des sites de l'OEB. Nous mettrons en œuvre des projets immobiliers qui réduiront notre consommation

Figure 1 – Données environnementales clés*

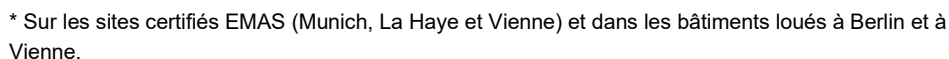
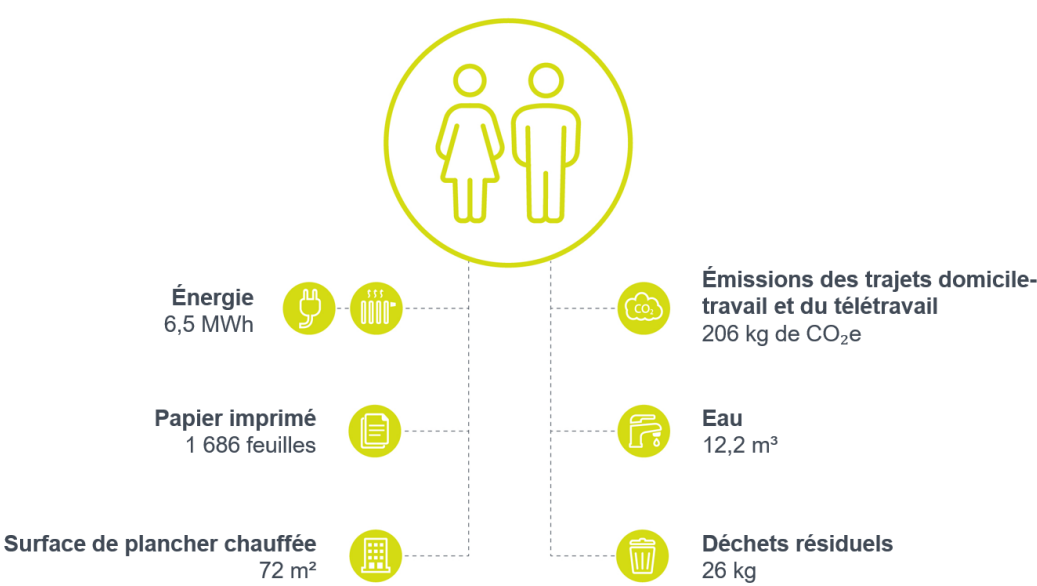


Figure 2 – Empreinte écologique moyenne par membre du personnel en 2024*



Source : OEB

* Sur les sites certifiés EMAS (Munich, La Haye et Vienne) et dans les bâtiments loués à Berlin et à Vienne.

Table des matières

Résumé	2
1. L'Office européen des brevets	6
2. Notre politique environnementale	7
3. Objectifs environnementaux	8
4. Évaluation des aspects environnementaux	8
5. Performance environnementale	10
5.1 Émissions de gaz à effet de serre	11
5.2 Énergie	17
5.3 Eau	21
5.4 Papier	22
5.5 Technologies durables de l'information et de la communication	24
5.6 Déchets	25
5.7 Déplacements professionnels	27
5.8 Autres biens et services achetés	27
5.9 Trajets domicile-travail et télétravail	28
5.10 Biens d'investissement	29
5.11 Communication et participation du personnel	33
5.12 Incidence des services	34
6. Plan d'action	35
6.1 Initiatives menées à bien en 2024	36
6.2 Initiatives prévues en 2025	39
Annexe 1 Méthodologie	41
Annexe 2 Évaluation des aspects environnementaux	46
Annexe 3 Aperçu par site	48
Annexe 4 Système de gestion environnementale	61

1. L'Office européen des brevets

L'Office européen des brevets (OEB) examine les demandes de brevet européen et permet ainsi aux inventeurs, aux chercheurs et aux entreprises du monde entier de protéger leurs inventions dans non moins de 45 pays grâce à une seule demande, traitée selon une procédure centralisée et uniforme. L'OEB constitue également la référence mondiale en matière d'information brevets et de recherche de brevets.

Fondée en 1973 par les seize États parties à la Convention sur le brevet européen à l'époque, l'Organisation compte aujourd'hui 39 États membres. Avec plus de 6 000 agents de 35 nationalités différentes, l'OEB est aujourd'hui l'une des plus grandes organisations de service public en Europe. Plus de 4 000 de ces agents sont des scientifiques et des ingénieurs hautement qualifiés remplissant les fonctions d'examineur de brevets dans tous les domaines technologiques.

En tant qu'office des brevets de l'Europe, l'OEB soutient l'innovation, la compétitivité et la croissance économique sur l'ensemble du continent. L'innovation joue un rôle primordial en vue de limiter le changement climatique et de s'y adapter, et notre activité principale, la délivrance de brevets d'invention et la mise à la disposition de tous d'informations relatives aux brevets, nous permet de contribuer directement aux avancées technologiques qui visent à lutter contre le changement climatique.

Sis à Munich et doté d'agences à Berlin, à Bruxelles, à La Haye et à Vienne, l'OEB est certifié conforme au système de management environnemental et d'audit (EMAS) depuis 2009. Les bâtiments dont l'OEB est propriétaire à Munich, à La Haye et à Vienne sont classés parmi les sites EMAS. Ces sites, ainsi que les locaux loués à Berlin, sont présentés plus en détail à l'annexe 3.

La rénovation du site de Vienne s'est achevée en octobre 2024, et les agents de l'OEB à Berlin travaillent depuis mars 2025 dans un nouvel espace de bureaux loué. Les consommations liées aux espaces de bureaux précédemment loués à Berlin et à Vienne sont déclarées afin de permettre la comparaison avec les rapports précédents.

En 2022, l'OEB est allé au-delà des exigences de l'EMAS dans ses rapports environnementaux en adoptant le Protocole des gaz à effet de serre en tant que norme en matière de déclaration de son empreinte carbone (voir 5.1 Émissions de gaz à effet de serre).

Le présent rapport, qui expose nos données et nos performances en matière environnementale, est publié en vertu du règlement EMAS (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil, du règlement (UE) 2017/1505 de la Commission et du règlement (UE) 2018/2026 de la Commission. Il peut être téléchargé depuis notre site web (epo.org).

2. Notre politique environnementale

Chaque année, les effets du changement climatique sur notre planète se font sentir avec plus d'acuité et renforcent l'urgence que revêtent les mesures d'atténuation et d'adaptation.

L'OEB est, pour cette raison, déterminé à se rendre, en tant qu'organisation, plus durable d'un point de vue environnemental.

La présente politique oriente, dans tous leurs aspects, les efforts que nous déployons en vue d'atteindre cet objectif. En réduisant l'incidence de nos opérations sur l'environnement et en favorisant l'innovation et l'accès aux connaissances relatives aux technologies liées au changement climatique, nous contribuons également au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Nos principes :

- Adopter une démarche globale en vue de remplir nos engagements
- Respecter la réglementation applicable en matière d'environnement
- Réduire notre consommation de ressources et minimiser notre empreinte environnementale en promouvant la réutilisation, la récupération et le recyclage
- Encourager notre personnel à adopter un comportement durable, et l'impliquer
- Joindre nos forces à celles de nos parties prenantes externes aux fins de la durabilité environnementale
- Mettre en avant le rôle de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans l'atténuation du changement climatique

Nos objectifs :

- Parvenir à la neutralité carbone d'ici 2030
- Évaluer notre empreinte carbone en respectant le Protocole des gaz à effet de serre en ce qui concerne la comptabilisation et la déclaration des émissions directes et indirectes dans l'ensemble de la chaîne de valeur de nos activités
- Mettre en œuvre des initiatives visant à atténuer notre incidence sur l'environnement et à nous rapprocher de notre objectif de neutralité carbone
- Traiter avec des fournisseurs responsables qui respectent l'État de droit ainsi que les droits humains et assument leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement
- Nous rapprocher des institutions et organisations locales, nationales et régionales
- Offrir à notre personnel des formations, des conseils et des informations appropriés concernant la façon dont il peut contribuer aux objectifs
- Informer le public de manière régulière et transparente de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette politique

L'OEB s'est pleinement engagé à atteindre son objectif de durabilité. Nous sommes prêts à adopter de nouveaux modes de travail plus durables. Ce n'est qu'en unissant nos forces, au sein de l'OEB comme en dehors, que nous y parviendrons. Chaque partie prenante a un rôle important à jouer pour faire de cette politique une réussite et, au final, pour rendre le monde plus durable.

3. Objectifs environnementaux

L'OEB s'est engagé, dans le cadre de son Plan stratégique 2028 et de son objectif unique de pérennité, à parvenir à la neutralité carbone d'ici 2030. Cela exige de notre part que nous mettions à disposition des produits et services présentant tous l'incidence sur l'environnement la plus faible possible tout en préservant les niveaux élevés de qualité qui sont les nôtres.

Notre objectif contribue à ceux du pacte vert pour l'Europe (aucune émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050) et de l'Accord de Paris des Nations unies (limitation du réchauffement mondial à moins de 2 degrés Celsius, si possible 1,5 degré, par rapport aux niveaux pré-industriels).

Notre principale incidence directe sur l'environnement provient de l'usage de nos bâtiments. Les nouveaux modes de travail, qui offrent aux agents une grande flexibilité en matière de choix de lieu de travail, nous ont déjà permis de consolider substantiellement nos performances environnementales par une gestion responsable et efficace des espaces de bureaux.

Nous mettrons en œuvre, dans le cadre du Plan stratégique 2028, des projets qui réduiront notre consommation d'énergie ainsi que, graduellement, nos émissions de carbone.

La durabilité environnementale oriente la façon dont nous entretenons et développons nos bâtiments, ainsi que les décisions de mise hors service d'anciens bâtiments, tels que le bâtiment Shell de La Haye, dont l'efficacité énergétique est très insatisfaisante et qui nécessiterait un investissement disproportionné.

Notre principal indicateur de performance clé vise la neutralité carbone d'ici 2030. Afin de demeurer en bonne voie d'atteindre cet objectif, nous devons réduire nos émissions et faire en sorte que nos opérations produisent 1 000 tonnes de CO₂ d'ici la fin 2028.

4. Évaluation des aspects environnementaux

Toutes les activités de l'OEB ont une incidence, directe ou indirecte, sur l'environnement. Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de réduire cette incidence au moyen d'un système de gestion environnementale et d'une amélioration continue de nos performances dans ce domaine.

Afin d'établir la base sur laquelle sont élaborés les mesures et les objectifs environnementaux, nous avons défini et évalué les aspects environnementaux selon les critères suivants :

- les effets potentiels positifs ou négatifs sur l'environnement ;
- l'état de l'environnement ;
- l'ampleur, l'importance, la fréquence et la réversibilité de l'aspect ou de l'effet ;
- l'existence d'une législation environnementale applicable et ses exigences ;
- les préoccupations des parties prenantes, y compris notre personnel.

Tous les aspects environnementaux importants sont enregistrés et évalués chaque année. Cette évaluation est prise en considération dans la définition de nouvelles politiques et de nouvelles mesures environnementales à des fins d'amélioration.

Les aspects environnementaux se répartissent en deux catégories : les aspects directs et les aspects indirects. Afin de faciliter l'évaluation de leur pertinence et de la nécessité d'agir (importance), les différents aspects environnementaux directs et indirects ont été classés comme suit :

A = aspect environnemental très important avec une nécessité d'agir au-dessus de la moyenne

B = aspect environnemental important avec une nécessité d'agir moyenne

C = aspect environnemental peu important avec une faible nécessité d'agir

Par ailleurs, la mesure dans laquelle ils peuvent être infléchis (maîtrise) est indiquée par la notation suivante :

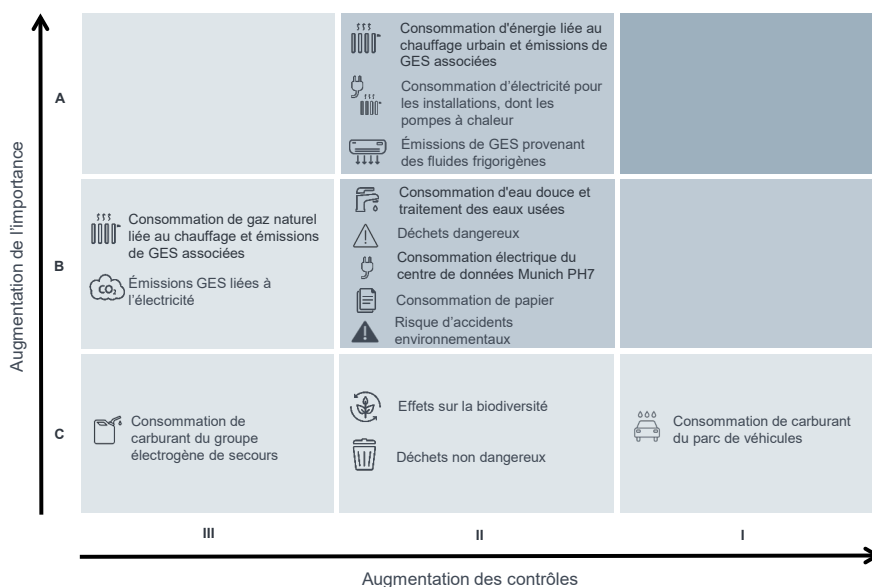
I = maîtrise possible à court terme

II = maîtrise possible à moyen ou long terme

III = maîtrise impossible, ou possible seulement à long terme ou tributaire de décisions de tiers

Figure 3 présente les aspects environnementaux directs des activités de l'OEB. L'annexe 2 présente une évaluation détaillée des aspects environnementaux directs.

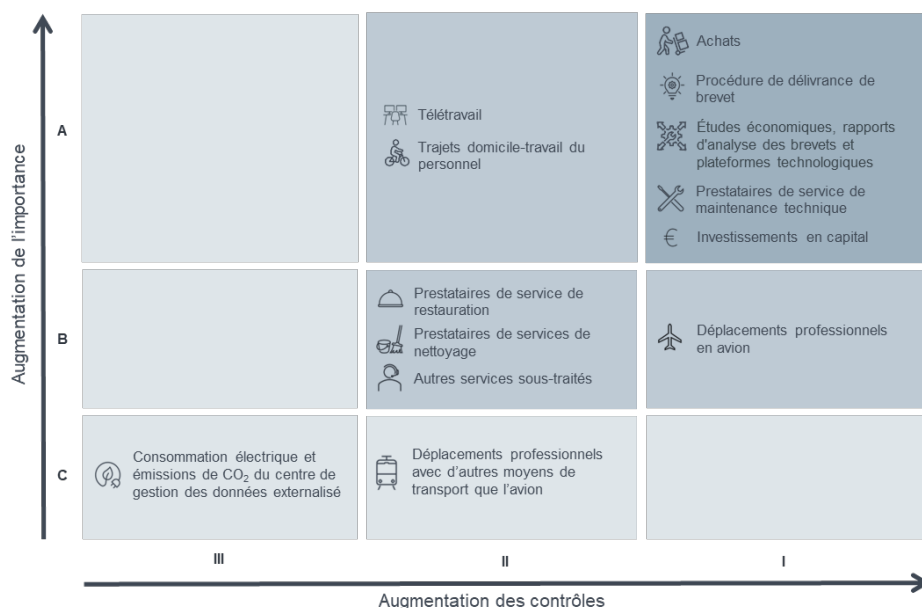
Figure 3 – Aspects environnementaux directs des activités de l'OEB



Source : OEB

Tous les aspects environnementaux indirects stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence à l'égard de l'OEB (Figure 4).

Figure 4 – Aspects environnementaux indirects des activités de l'O



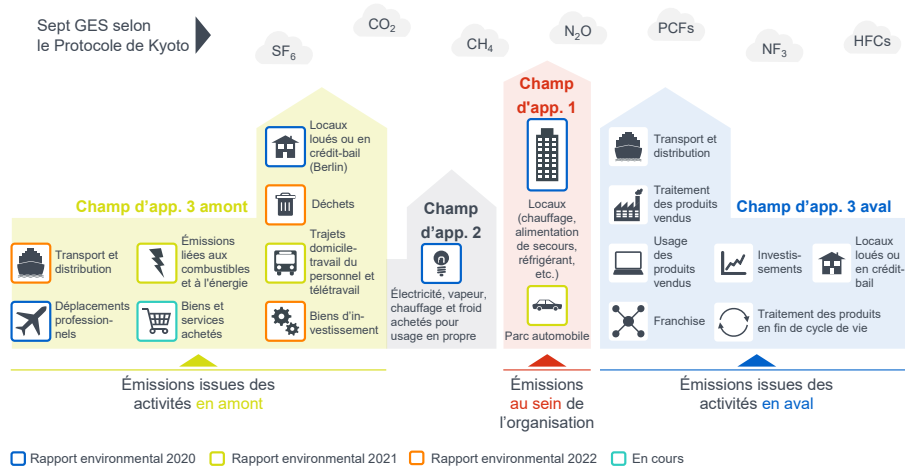
Source : OEB

5. Performance environnementale

L'OEB applique, dans sa comptabilisation et dans sa déclaration des émissions, les normes du Protocole des gaz à effet de serre et ses champs d'application bien connus¹ (Figure 5).

¹ Le champ d'application 1 comprend les émissions directes de gaz à effet de serre issues d'installations détenues ou contrôlées par l'organisation déclarante, telles que les émissions issues du gaz naturel consommé dans des locaux appartenant à l'OEB, des carburants des véhicules ou des fuites d'agent de refroidissement. Le champ d'application 2 comprend les émissions indirectes de gaz à effet de serre issues des énergies achetées, l'électricité et le chauffage urbain dans notre cas. Le champ d'application 3 comprend toutes les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre issues de la chaîne de valeur. Les émissions de CO₂ biogénique issues de la combustion de gaz produit à partir de biomasse sont déclarées séparément. Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en équivalents CO₂ (CO₂e) et recouvrent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

Figure 5 – Champs d'application 1, 2 et 3 selon le Protocole des gaz à effet de serre



Source : OEB

L'inventaire des gaz à effet de serre inclut les émissions des champs d'application 1 et 2 sur les sites de Munich Isar, de Munich PH, de La Haye et de Vienne. Les émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3 recouvrent les catégories des activités liées aux combustibles et à l'énergie (qui ne relèvent pas déjà des champs d'application 1 et 2), du transport et de la distribution (activités en amont), des déchets issus des opérations, des déplacements professionnels, des trajets domicile-travail et du télétravail ainsi que des actifs loués (Berlin ainsi que les locaux loués à Vienne entre novembre 2022 et octobre 2024).

Avec l'achèvement du projet de rénovation à Vienne, nous déclarons pour la première fois des émissions dans la catégorie "Biens d'investissement" axée sur des investissements importants dans nos bâtiments (voir 5.10 Biens d'investissement).

Les sections suivantes présentent les évolutions majeures en 2024.

5.1 Émissions de gaz à effet de serre

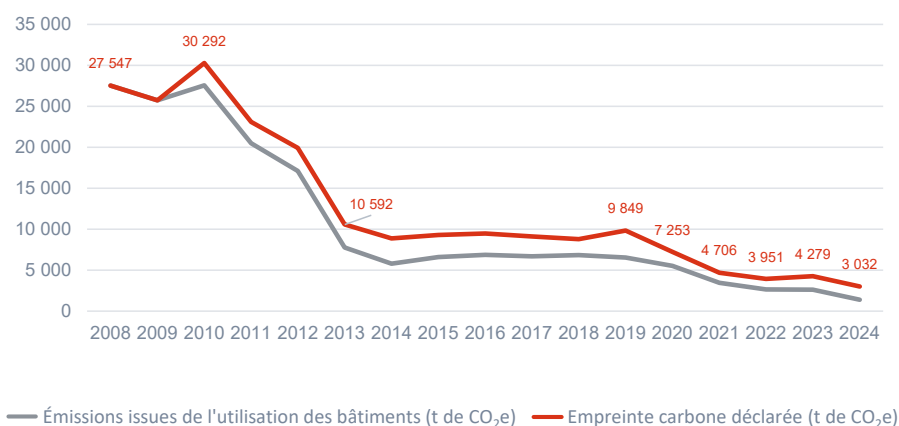


Des progrès importants en vue de notre objectif de neutralité carbone ont été effectués en 2024 (Figure 6). Les émissions issues des opérations dans les champs d'application 1, 2 et 3 s'élèvent à 3 032 t de CO₂e, une baisse de 29 % (-1 247 t CO₂e) par rapport à 2023. Les émissions ont diminué de 55 % dans les catégories des champs d'application 1 et 2 et de 8 % dans les catégories du champ d'application 3.

Émissions de GES
opérationnelles
totales 2024 :
3 032 t de CO₂e

-29 %
par rapport à 2023
-69 %
par rapport à 2019

Figure 6 – Progression vers la neutralité carbone



Source : OEB

Le tableau 1 propose un résumé de notre inventaire des gaz à effet de serre pour 2019 (première année de déclaration conforme au Protocole des gaz à effet de serre) et pour les trois dernières années. Le détail de la méthodologie et des facteurs d'émission² utilisés ainsi que les émissions des champs d'application 1 et 2 par site sont présentés, respectivement, dans les annexes 1 et 3.

² Les facteurs d'émission sont utilisés aux fins du calcul des émissions de gaz à effet de serre pour une source donnée relativement aux unités d'activité. Ils représentent des valeurs moyennes par secteur, par type de technologie et/ou par type de combustible.

Tableau 1 – Émissions de GES totales (t de CO₂e par an)

	2019	2022	2023	2024	Variation 2023-24 en %
Champ d'application 1	2 070	776	1 036	34	-97
Installations	1 475	194	19	25	+32
Parc de véhicules	14	9	11	6	-48
Perte d'agent de refroidissement	581	572	1 006	4	100
Champ d'application 2	2 829	1 072	893	841	-6
Électricité achetée ³	0	0	0	0	
Chauffage urbain	2 829	1 072	893	841	-6
Champ d'application 3	4 950	2 104	2 350	2 157	-8
Activités liées aux combustibles et à l'énergie non incluses au champ d'application 1 ou 2	1 194	444	356	198	-44
Transport et distribution en amont	-	100	249	157	-37
Déchets générés par les opérations	-	69	88	53	-40
Déplacements professionnels	1 297	79	135	158	+17
Trajets domicile-travail et télétravail	1 984	1 027	1 162	1 240	+7
Actifs loués en amont (Berlin ⁴ , locaux loués à Vienne)	474	385	361	351	-3
Émissions totales issues des opérations	9 849	3 951	4 279	3 032	-29
Champ d'application 3, biens d'investissement (émissions issues d'investissements immobiliers majeurs)				1 017	
Émissions non biogéniques totales	9 849	3 951	4 279	4 049	
CO₂ biogénique⁵	-	1 049	930	393	-58

³ En ce qui concerne le calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par l'électricité achetée, nous utilisons la méthode axée sur le marché du Protocole des gaz à effet de serre, qui reflète les émissions du mix électrique (100 % d'électricité verte) acheté par l'OEB dans le cadre de ses contrats d'électricité. Les émissions calculées à l'aide de la méthode axée sur le lieu s'élèvent, respectivement, à 14 966 t de CO₂e (2019), à 10 266 t de CO₂e (2022), à 9 013 t de CO₂e (2023) et à 8 901 t de CO₂e (2024).

⁴ La valeur pour 2023 diffère de celle figurant dans le précédent rapport du fait d'une actualisation des chiffres de consommation transmis par le propriétaire du bâtiment de Berlin. La valeur pour 2024 s'appuie sur des relevés préliminaires de compteur effectués par le propriétaire.

⁵ En vertu du Protocole des gaz à effet de serre, les émissions directes de CO₂ issues de carbone séquestré de manière biologique (CO₂ issu de la combustion de biomasse ou de biocarburants, par exemple) sont déclarées séparément, en dehors des champs d'application 1 à 3.

Émissions du champ d'application 1

Les émissions relevant du champ d'application 1 ont diminué de 97 % (-1 003 t de CO₂e) par rapport à 2023. Ce résultat est imputable principalement aux mesures correctives prises en vue de minimiser les fuites d'agent de refroidissement (4 t de CO₂e, un niveau historiquement bas), y compris l'accroissement de la fréquence des contrôles de l'étanchéité des installations à haut risque et l'emploi, lorsque cela est possible, d'agents de refroidissement présentant un potentiel d'effet de serre plus faible. Alors que certaines des installations techniques sont en fin de vie, des investissements sont prévus dans le cadre du Programme d'investissement dans les bâtiments en vue de réduire le risque de fuite.



Le reste des émissions relevant du champ d'application 1 issues de nos installations sont le fait du gazole et du mazout consommés par nos groupes électrogènes de secours à Munich et à La Haye et du biométhane employé pour le chauffage à La Haye (méthane et oxyde nitreux). Globalement, celles-ci ont augmenté de 32 % par rapport à 2023, car des essais prolongés des groupes électrogènes de secours ont été effectués à La Haye en 2024.

Émissions du champ d'application 2

Les émissions du champ d'application 2 comprennent les émissions issues de l'électricité achetée à Munich, à La Haye et à Vienne et celles issues du chauffage urbain à Munich et à Vienne (jusqu'en octobre 2022⁶). Considérant que l'OEB achète de l'électricité verte depuis 2019, les émissions issues de la consommation d'électricité sont considérées comme nulles selon la méthode de calcul axée sur le marché.



Les émissions issues du chauffage urbain ont diminué de 6 % en 2024 par rapport à l'année précédente (-52 t de CO₂e). Les principaux facteurs de cette baisse sont présentés ci-dessous dans la section 5.2 Énergie.

En 2025 et au-delà, nous continuerons de nous attacher à réduire notre consommation d'énergie, en complément des efforts actuellement déployés par nos fournisseurs en vue de décarboner leurs produits.

Émissions du champ d'application 3

Les émissions du champ d'application 3 représentent 71 % du total déclaré en 2024. Elles ont diminué de 8 % en comparaison de l'année précédente (-194 t de CO₂e).

Les émissions en amont issues de la chaîne d'approvisionnement en électricité, en biométhane et en combustibles consommés sur nos sites⁷ ont diminué de 44 % (-157 t de CO₂e) par rapport à 2023. Ce résultat positif est à mettre au



⁶ Les émissions issues de l'électricité et du chauffage urbain pour l'espace de bureaux loué à Vienne, que le personnel a intégré en novembre 2022, sont comptabilisées dans la catégorie des actifs loués en amont du champ d'application 3.

⁷ En vertu du Protocole des gaz à effet de serre, cette catégorie inclut les émissions générées lors de l'extraction, de la production et du transport des combustibles consommés dans les installations de l'OEB, les émissions générées lors de l'extraction, de la production et du transport des combustibles utilisés pour produire l'électricité, la vapeur, la chaleur et le froid consommés par l'OEB, ainsi que les pertes survenues durant la transmission et la distribution.

compte des mesures d'économies d'énergie présentées dans la section 5.2 Énergie.

Les autres émissions, telles que le SO₂ (dioxyde de soufre), les NO_x (oxydes d'azote) et les particules, sont prises en considération uniquement lorsqu'elles proviennent directement de l'un de nos sites. Cela concerne exclusivement la consommation de gaz naturel et de biométhane sur les sites de La Haye et dans les locaux auparavant loués à Berlin et à Vienne, ainsi que le gazole, le mazout et l'essence de nos groupes électrogènes de secours, de nos chaudières et de nos véhicules. Ces émissions ayant une incidence mineure, elles sont présentées avec les indicateurs de base en annexe 3.

La déclaration des émissions issues des services logistiques achetés par l'OEB (catégorie "Transport et distribution en amont" du champ d'application 3), qui concernent les lettres, les colis et les autres objets envoyés principalement depuis les sites de Munich et de La Haye, reprend les données primaires fournies par les prestataires de services ou, à défaut, utilise le nombre d'objets envoyés et les facteurs d'émission fournis par l'association coopérative International Post Corporation pour calculer une estimation.



Les émissions déclarées ont diminué de 37 % par rapport à 2023, car le nombre de documents envoyés et la quantité correspondante de papier utilisée continuent de diminuer, ce qui reflète l'usage des services MyEPO et la mise à disposition sous forme électronique uniquement de la littérature brevets citée dans les procédures de recherche et d'examen à compter d'octobre 2024 (voir 5.4 Papier).

La catégorie "Déchets générés par les opérations" recouvre l'élimination et le traitement par des tiers des déchets solides et des eaux usées produits dans le cadre de nos opérations. Leur incidence sur l'environnement est évaluée par application de la méthode spécifique au type de déchets, qui consiste à utiliser des facteurs d'émission spécifiques par type de déchets et par méthode de traitement (par exemple le recyclage, l'incinération ou la mise en décharge). Les facteurs de conversion des émissions du ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales, qui sont tenus en haute estime dans la littérature, sont employés en l'absence de données primaires et de sources exhaustives spécifiques à nos pays hôtes.



Les émissions issues des déchets générés par les opérations ont diminué de 40 % en 2024 par rapport à 2023, année au cours de laquelle ces émissions ont culminé du fait de mesures de "nettoyage" telles que la mise au rebut d'anciennes archives sur papier (5.6 Déchets).

En 2024, les émissions de la catégorie "Déplacements professionnels" du champ d'application 3 se sont élevées à 158 t de CO₂e, soit 17 % de plus qu'en 2023, mais néanmoins 88 % de moins qu'en 2019, année antérieure à la pandémie au cours de laquelle les déplacements professionnels ont contribué substantiellement à l'empreinte carbone de l'OEB, avec quasiment 1 300 t de CO₂e déclarées (voir 5.7 Déplacements professionnels).



Les émissions combinées dans la catégorie "Trajets domicile-travail et télétravail" ont, selon les estimations, augmenté de 7 % par rapport à 2023 (+78 t de CO₂e), principalement du fait de l'adoption d'un facteur d'émission spécifique pour les transports publics en Allemagne, facteur plus précis et également plus élevé que le facteur générique précédemment employé. Globalement, ces émissions



représentent 41 % des émissions totales de l'OEB en 2024 (voir 5.9 Trajets domicile-travail et télétravail).

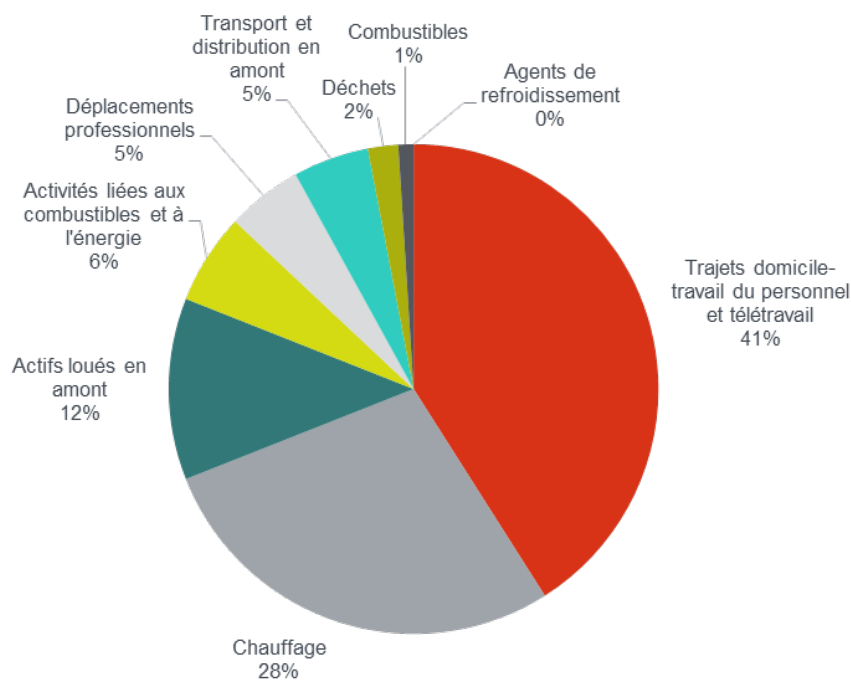
Les émissions liées aux bâtiments (électricité, gaz naturel, chauffage urbain, agents de refroidissement) sur nos sites auparavant loués à Berlin et à Vienne, sur lesquels nous n'exercions pas un contrôle opérationnel complet, représentent 12 % de l'empreinte carbone déclarée par l'OEB (351 t de CO₂e).



À compter de mars 2025, nos nouveaux locaux berlinois, qui combinent des bureaux d'une conception moderne et des équipements durables du point de vue de l'environnement tels que des dispositifs exploitant la lumière naturelle, des systèmes efficaces du point de vue énergétique, des lampes intelligentes à DEL et des panneaux photovoltaïques, reflètent notre engagement en faveur de la durabilité. Ces équipements divisent par dix la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ en comparaison du bâtiment précédent. La situation du bâtiment au centre-ville, l'excellent accès aux transports publics et l'aire de stationnement pour bicyclettes avec dispositifs de recharge électrique constituent des facteurs supplémentaires qui encouragent des déplacements domicile-travail verts.

La Figure 7 présente les émissions non biogéniques par catégorie déclarée en proportion des émissions globales.

Figure 7 – Émissions de GES non biogéniques issues des opérations en 2024 (% du total)



Source : OEB

Enfin, les émissions de CO₂ biogénique ont diminué de 58 %, ce qui correspond à la réduction de la consommation de biogaz à La Haye après le départ de l'OEB du bâtiment Shell.

En ce qui concerne 2025, les réductions des émissions relevant du champ d'application 3 devraient concerner les catégories "Actifs loués (nouveaux locaux à Berlin)" et "Transport et distribution" (recours accru aux services MyEPO).

Par ailleurs, conformément à nos engagements concernant la prise en considération de toutes les sources importantes d'émissions en vue de produire une vue d'ensemble complète de l'incidence de nos activités sur le climat, nous continuons de collecter des données relatives aux émissions relevant de la catégorie en amont "Biens et services achetés" du champ d'application 3 (voir 5.5 Technologies durables de l'information et de la communication et 5.8 Autres biens et services achetés).



5.2 Énergie



La consommation d'énergie électrique et thermique constitue l'aspect environnemental le plus important à l'OEB. La consommation d'électricité est le fait essentiellement :

- des systèmes de chauffage/refroidissement ;
- de la ventilation et du conditionnement de l'air ;
- du matériel informatique (comme les centres de données, les postes de travail et les imprimantes) ; et
- de l'éclairage des bureaux et des espaces publics (cantines, aires de stationnement, etc.), ainsi que d'autres équipements.

L'énergie thermique provient de plusieurs sources selon les sites : chauffage urbain à Munich et dans les nouveaux locaux de Berlin, pompes à chaleur à La Haye (bâtiment principal) et à Vienne, biométhane dans tous les bâtiments de La Haye⁸, gaz naturel dans les anciens locaux de Berlin (jusqu'en février 2025).

Le tableau 2 présente les intrants énergétiques utilisés provenant de différentes sources.

La consommation globale d'électricité issue du réseau a diminué de 11 % en 2024 par rapport à 2023. Cette baisse est principalement due à la mise en œuvre, dans le bâtiment Isar, d'une solution logicielle de régulation du chauffage et du refroidissement en fonction de la météorologie à compter du second semestre 2023, ainsi qu'à la poursuite de l'optimisation de la consommation des bâtiments PschorrHöfe 5-7 à Munich et Shell à La Haye, qui sont vides. La tendance positive se reflète dans l'indicateur de performance portant l'intitulé "Consommation totale d'électricité par agent", qui est passé de 4,2 à 3,8 MWh par agent (Figure 8).

Consommation totale
d'électricité issue du
réseau en 2024 :
22 718 MWh

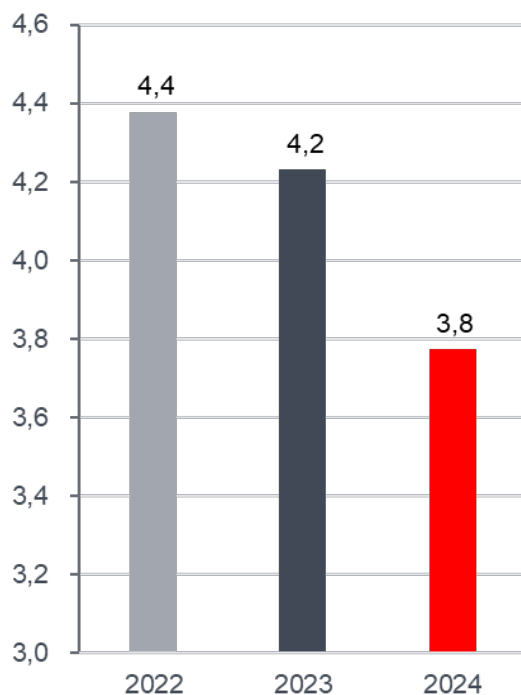
-11 %
par rapport à 2023

Consommation totale
de chauffage urbain
en 2024 :
12 823 MWh

-6 %
par rapport à 2023

⁸ Une petite quantité d'énergie thermique a été générée par l'utilisation de combustible en 2022.

Figure 8 – Consommation totale d'électricité par agent (MWh/agent)



Source : OEB

Tableau 2 – Consommation totale d'énergie (MWh par an)

		2022	2023	2024	Variation 2023-24 en %
Électricité du réseau	Berlin ⁹	351	306	276	-10
	MUC Isar	5 471	5 633	5 444	-3
	MUC PH	7 862	7 536	7 092	-6
	La Haye	12 438	11 917	9 727	-18
	Vienne	311	0	131	-
	Vienne – locaux loués	10	57	48	-17
Électricité provenant de panneaux solaires	La Haye	2	50	100	100
	Vienne			7	-
Total, électricité		26 444	25 499	22 825	-10

⁹ La consommation pour 2023 s'appuie sur des chiffres provenant du propriétaire du bâtiment, ce qui n'était pas le cas dans le rapport de l'année dernière. La valeur pour 2024 s'appuie sur des relevés préliminaires de compteur fournis par le propriétaire.

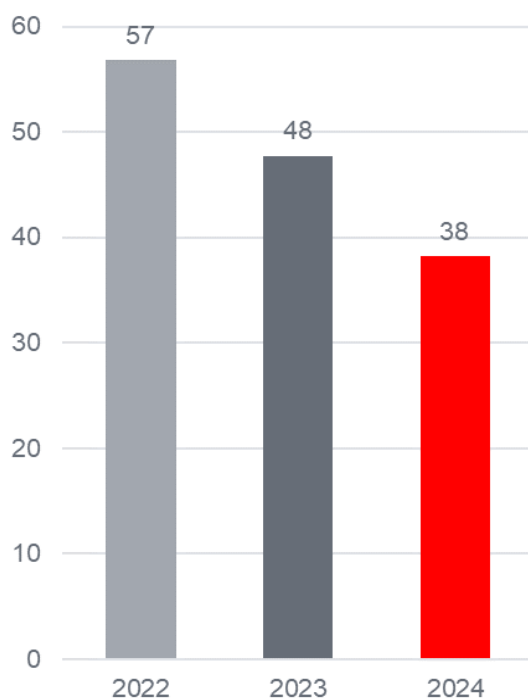
Chauffage urbain	MUC Isar	8 470	6 154	5 600	-9
	MUC PH	7 638	7 373	7 144	-3
	Vienne	389	-	-	-
	Vienne – locaux loués ¹⁰	16	95	79	-17
Total, chauffage urbain		16 513	13 622	12 823	-6
Biométhane	La Haye	5 746	5 113	2 164	-58
Gaz naturel	Berlin ¹¹	1 650	1 455	1 455	
Gazole (alimentation de secours)	La Haye	153	39	64	65
Mazout de chauffage (alimentation de secours)	MUC Isar	8	2	3	30
	MUC PH	30	21	24	12
Gazole (chauffage)	La Haye	524	0	0	-
Gazole (véhicules)	MUC Isar	3	17	14	-17
	La Haye	12	7	8	16
Essence (véhicules)	MUC Isar	6	-	-	-
	La Haye	14	20	0	-98
Tous les intrants	Total OEB	51 103	45 795	39 381	-14 %

Les systèmes de suivi et de maîtrise de l'énergie ont permis de réduire la consommation de chauffage urbain de 6 % à Munich. À La Haye, la consommation de biométhane a diminué de 58 % après le départ de l'OEB du bâtiment Shell en octobre 2023. La consommation d'énergie thermique par unité de surface de plancher chauffée est passée de 48 à 38 kWh/m² (Figure 9).

¹⁰ Le propriétaire n'a fourni aucune information. Cette valeur est estimée sur la base de la moyenne annuelle d'énergie thermique par mètre carré dans les immeubles de bureaux en Autriche (deux mois en 2022, dix mois en 2024).

¹¹ La consommation pour 2023 s'appuie sur des chiffres provenant du propriétaire du bâtiment, ce qui n'était pas le cas dans le rapport de l'année dernière. Les données pour 2024 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. Les données pour 2023 ont été utilisées à titre d'estimation.

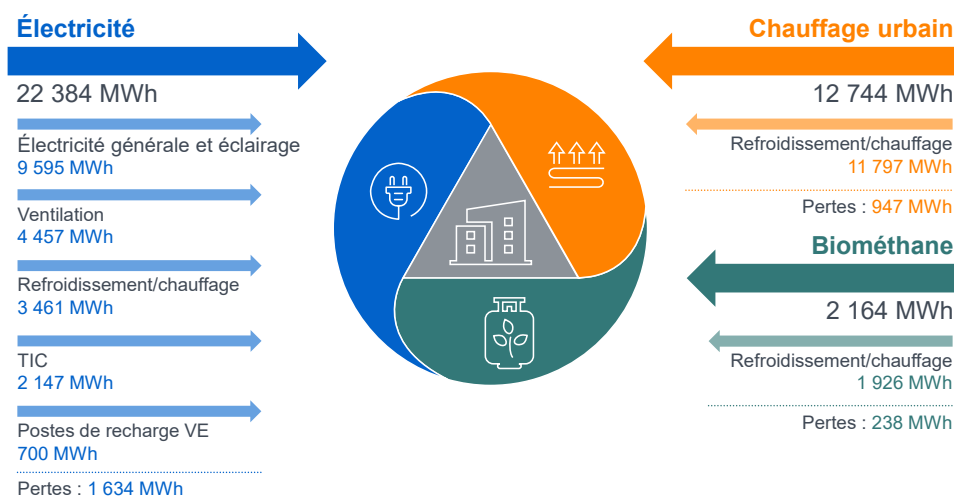
Figure 9 – Consommation d'énergie thermique par surface de plancher chauffée (kWh/m²)



Source : OEB

Des contrôles réguliers et mensuels d'entretien des groupes électrogènes de secours sont menés tant à Munich qu'à La Haye. Hormis ces contrôles réguliers, des essais sous contrainte ont été effectués afin d'évaluer la fiabilité et l'endurance des groupes électrogènes de secours en cas d'utilisation prolongée, essais qui ont résulté en un accroissement de la consommation de carburant des groupes électrogènes. La Figure 10 présente la consommation d'énergie, par source et par finalité (principales catégories d'utilisation, par exemple), dans les bâtiments dont l'OEB est propriétaire.

Figure 10 – Flux d'énergie estimés dans les bâtiments dont l'OEB est propriétaire, accompagnés des sources et finalités principales¹²



Source : OEB

¹² Y compris les pertes d'énergie au cours de la transmission, de la distribution et de la transformation.

5.3 Eau



Sur tous les sites, l'eau est fournie par le distributeur municipal. Elle est essentiellement destinée aux sanitaires et aux cuisines. À Munich et à La Haye, l'eau est également utilisée dans les systèmes de climatisation et aux fins de l'arrosage des plantes et des espaces verts sur les sites. La contamination des eaux usées provient principalement de substances organiques. Certains sites disposent, lorsque cela est nécessaire, de séparateurs de graisses qui retiennent les contaminants présents dans les eaux usées.

La consommation d'eau a diminué de 3 % par rapport à 2023 (tableau 3 et Figure 11 concernant la consommation d'eau par agent), principalement du fait de la poursuite de l'optimisation de la consommation dans les bâtiments PH 5-7, qui sont vides. L'augmentation à La Haye est due à des fuites isolées auxquelles il a désormais été remédié.

**Consommation totale
d'eau en 2024 :
73 429 m³**

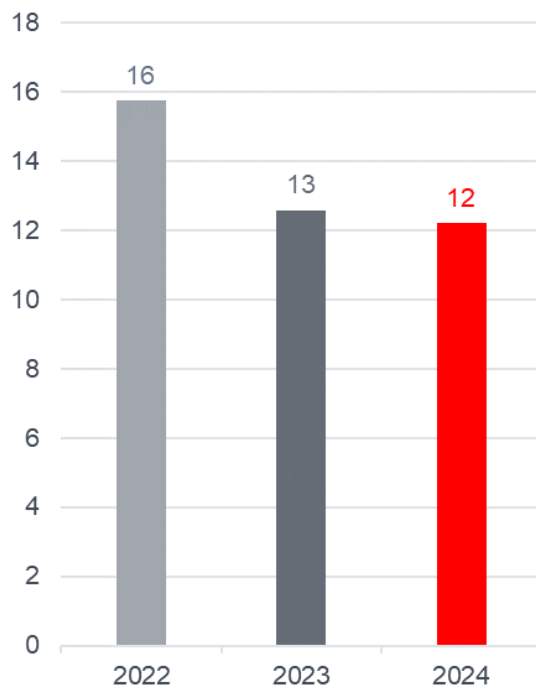
**-3 % par rapport
à 2023**

Tableau 3 – Consommation d'eau (m³ par an)

	2022	2023	2024	Variation 2023-24 en %
Berlin	1 021	1 325	1 325	-
MUC Isar	15 422	18 428	18 740	2
MUC PH	35 031	33 229	28 667	-14
La Haye	43 023	22 367	23 830	7
Vienne	648	0	439	-
Vienne – locaux loués¹³	86	515	429	-17
Total	95 231	75 863	73 429	-3

¹³ Le propriétaire n'a fourni aucune information. Valeur estimée sur la base de la consommation annuelle moyenne d'eau par agent de 2019 à 2021 sur notre site de Vienne.

Figure 11 – Consommation d'eau courante par agent (m³/agent)



Source : OEB

5.4 Papier



La consommation de papier peut être mesurée en intrants (papier acheté) et en extrants (feuilles de papier imprimées). Les premiers sont utiles à l'évaluation de l'empreinte carbone des biens que nous achetons ; les seconds reflètent les effets de la numérisation de nos activités principales et des services généraux sur les pratiques d'impression de documents.

Les achats de papier ont diminué de 26 % en 2024 par rapport à 2023 (tableau 6), et la consommation de papier par produit de l'OEB¹⁴ a diminué de 30 % alors que la production a été supérieure à celle de l'année précédente (figure 12).

En 2024, les impressions ont atteint le chiffre record de 10,1 millions de feuilles, soit une réduction de 27 % par rapport à l'année précédente. Plus de 47 % de ces impressions sont associées aux documents envoyés aux parties prenantes externes (4,8 millions de feuilles, -34 % par rapport à 2023).

L'usage accru de MyEPO, une suite intégrée de services en ligne qui permet aux inventeurs, aux sociétés et à leurs mandataires de gérer aisément et en ligne leurs activités liées à l'OEB, est directement à l'origine de la réduction de l'envoi par courrier de documents sur papier. L'usage de ces services en vue d'interagir avec l'OEB concernant la procédure de délivrance de brevets dans tous ses aspects se généralise.

Consommation totale
de papier en 2024
(acheté) :
10,2 millions de
feuilles

-26 %
par rapport à 2023

Consommation totale
de papier en 2024
(imprimé) :
10,1 millions de
feuilles

-27 %
par rapport à 2023

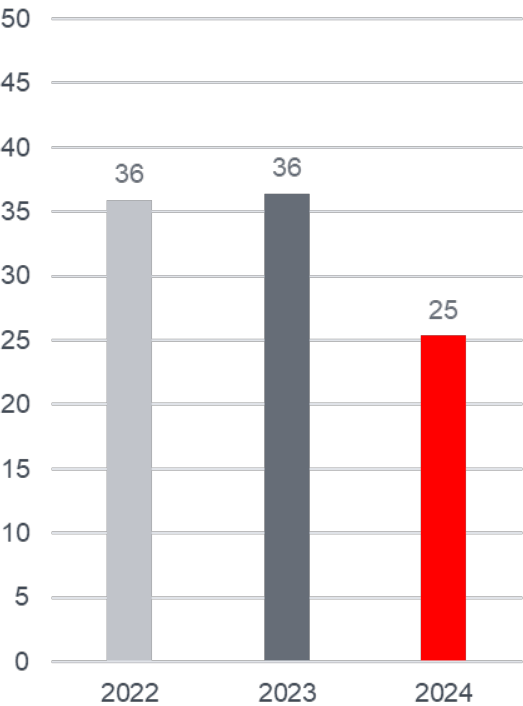
¹⁴ Produits de l'OEB, dépôt, recherche, examen et opposition.

La croissance continue du nombre d'utilisateurs de MyEPO et le développement de ses fonctions devraient permettre de réduire encore le nombre de documents imprimés et de courriers envoyés aux parties prenantes externes. Combiné aux changements législatifs nécessaires, cela nous permettra de proposer une procédure de délivrance de brevets entièrement numérisée et dématérialisée d'ici mi-2027.

Tableau 4 – Quantité totale de papier acheté (feuilles par an)

	2022	2023	2024	Variation 2023-24 en %
Berlin	96 500	0	0	-
Munich	5 020 000	5 760 000	5 080 000	-12
La Haye	7 920 000	7 920 000	5 160 000	-35
Vienne	0	120 000	0	-100
Total	13 036 500	13 800 000	10 240 000	-26

Figure 12 – Consommation de papier (feuilles achetées) par produit



Source : OEB

5.5 Technologies durables de l'information et de la communication



Le secteur informatique compte pour plus de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.¹⁵ Par ailleurs, les déchets mondiaux d'équipements électriques et électroniques s'élevaient à 62 millions de tonnes en 2022, une augmentation de 82 % par rapport à 2010. Ils sont considérés comme les déchets domestiques affichant la plus forte croissance.¹⁶

Appareils
électroniques usagés
réparés et réutilisés
en 2024 :
3 842 (25 % du total)

De par la nature de ses activités, à haute intensité cognitive, l'OEB est fortement tributaire des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'accomplissement de ses missions principales, et la numérisation croissante de ses processus ne fera que renforcer cette tendance. La durabilité des TIC constitue donc un aspect essentiel de la performance environnementale de l'OEB. Les systèmes informatiques et les flux de travaux numérisés de bout en bout étant chaque jour de plus en plus sollicités, il est essentiel de choisir des solutions respectueuses de l'environnement et de trouver des méthodes durables et efficaces en vue de les exploiter.

En vue de faciliter le choix de systèmes informatiques intelligents et durables, l'OEB a élaboré une politique spécifique axée sur la durabilité des TIC. Dans ce cadre, notre objectif consiste à réduire l'empreinte carbone des équipements TIC, y compris leur consommation électrique. Pour cela, il convient, par exemple, d'optimiser et de numériser les processus, en étroite coopération avec les secteurs d'activité concernés. Le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, dans le cadre duquel l'OEB vise à maximiser le nombre d'appareils réparés et réutilisés avant la mise au rebut, offre un exemple supplémentaire d'intégration réussie de la durabilité des TIC aux opérations de l'OEB (voir 5.6 Déchets).

Ainsi que le prescrit le Plan stratégique 2028, l'OEB se montrera, dans le cadre de sa transformation numérique, soucieux de l'incidence des technologies numériques sur l'environnement en élargissant la mesure des émissions de CO₂ aux services du nuage informatique et en appliquant les principes de l'économie circulaire au cycle de vie de ses équipements numériques.

De manière générale, nous visons à créer une culture de durabilité des TIC dans l'ensemble de l'OEB. Des modules de formation numérique en ligne, conçus en interne, intitulés "Sobriété en matière de déchets d'équipements électriques et électroniques" et "Responsabilité numérique" sont à disposition de tous les agents. Ils sont obligatoires pour tous les nouveaux venus et pour les participants au programme des jeunes professionnels. Par ailleurs, nous promouvons la durabilité des TIC dans le cadre de deux événements annuels, la Journée du nettoyage numérique et la Journée des déchets électroniques.

¹⁵ Banque mondiale, 2023, "Green Digital Transformation: How to Sustainably Close the Digital Divide and Harness Digital Tools for Climate Action", Climate Change and Development Series, © Washington, DC: Banque mondiale, Licence : CC BY 3.0 IGO.

¹⁶ Global e-Waste Monitor 2024, unitar.org/, United Nations, unitar.org/about/news-stories/press/global-e-waste-monitor-2024-electronic-waste-rising-five-times-faster-documented-e-waste-recycling

5.6 Déchets



Le papier et les déchets résiduels constituent les principaux déchets sur l'ensemble des sites, et l'OEB a mis en place un système de tri des déchets comportant des conteneurs à déchets clairement reconnaissables et distincts sur l'ensemble des sites. Les agents sont sensibilisés à la réduction du volume, au recyclage et à la mise au rebut appropriée des déchets.

En 2024, les déchets de papier ont connu une baisse substantielle à la fois par rapport à 2023 (-66 %), année au cours de laquelle des archives sur papier ont été mises au rebut à Munich et à La Haye, et par rapport à 2022 (-56 %), année au cours de laquelle la préparation du projet de rénovation à Vienne a entraîné une liquidation. Cette tendance positive est conforme à la baisse de la consommation de papier résultant de la numérisation de nos processus (voir la section 5.4 Papier ci-dessus).

Les déchets résiduels, qui ont également connu un pic en 2023 du fait de plusieurs liquidations, sont revenus, en 2024, à leur niveau antérieur.

À Munich, un changement de prestataire de services de restauration a entraîné une augmentation des déchets d'emballages en plastique, car les stocks du prestataire précédent, qui ne pouvaient pas être réutilisés, ont dû être mis au rebut. Par ailleurs, la vidange plus fréquente des séparateurs de graisses est à l'origine de l'augmentation de la quantité déclarée des déchets correspondants.

Enfin, le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils TIC) est assuré par un prestataire de services spécialisé. En 2024, 42 %, en poids, des déchets d'équipements électriques et électroniques collectés ont pu être réparés et réutilisés, et le reste a été recyclé. Il s'agit d'un exemple concret de notre engagement envers l'objectif de développement durable des Nations Unies n° 12 relatif à une production et à une consommation durables.

Volume total de
déchets de papier en
2024 :
160 t

-66 %
par rapport à 2023

Tableau 5 – Production totale de déchets (t par an)¹⁷

	2022	2023	2024	Variation 2023-24 en %
Déchets résiduels				
Berlin ¹⁸	40	40	40	0
MUC Isar	23	19	19	3
MUC PH	32	53	38	-28
La Haye	43	70	55	-21
Vienne	13	0	2	Sans objet
Vienne – locaux loués ¹⁹	1	4	4	-17
Total	151	186	158	-15
Déchets papier				
Berlin	11	18	10	-47
MUC Isar	121	142	79	-44
MUC PH	105	184	31	-83
La Haye	58	126	37	-71
Vienne	70	0	2	Sans objet
Vienne – locaux loués	0	1	1	-17
Total	365	471	160	-66
Matières plastiques				
Berlin	4,7	4,7	4,7	0
MUC Isar	2.3	2.3	3.2	37
MUC PH	0,4	6,4	8.4	30
La Haye	2.3	4,7	4.5	-3
Total	10	18	21	15
Déchets alimentaires				
MUC Isar	7	18	19	8
MUC PH	12	37	35	-5
La Haye	14	23	25	10
Total	33	78	80	2
Déchets des séparateurs de graisse				
MUC Isar	67	106	194	82
MUC PH	8	22	55	146
La Haye	30	41	14	-65
Total	104	170	263	55
Déchets dangereux				
MUC Isar	40	13	13	0
MUC PH	5	20	7	-66
La Haye	12	32	45	41
Vienne	1	-	-	Sans objet
Total	59	61	64	-1

¹⁷ La variation de pourcentage ne reflète pas, dans certains cas, les données présentées du fait d'arrondissements.

¹⁸ À Berlin, les quantités de déchets résiduels et de déchets d'emballage et plastiques sont calculées sur la base du volume des conteneurs et de la fréquence de passage des entreprises chargées de la collecte des déchets.

¹⁹ À Vienne, les déchets plastiques ne sont pas collectés séparément et sont donc comptabilisés dans les déchets résiduels.

5.7 Déplacements professionnels



Grâce aux nouveaux modes de travail et aux outils numériques de visioconférence, un large éventail d'activités, dont la formation et la sensibilisation, se déroulent sous forme hybride ou entièrement en ligne, ce qui réduit considérablement les déplacements professionnels nécessaires.

En 2024, les émissions issues des déplacements professionnels se sont élevées à 158 t de CO₂e, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2023 (tableau 6), ce qui demeure néanmoins bien en dessous des presque 1 300 t de CO₂e déclarées en 2019, année antérieure à la pandémie au cours de laquelle les déplacements professionnels ont substantiellement contribué à l'empreinte carbone de l'OEB.

Émissions de GES
issues des voyages
aériens en 2024 :
149 t de CO₂e

+17 %
par rapport à 2023

Tableau 6 – Émissions de GES issues des déplacements professionnels (kg de CO₂e)

	2022	2023	2024	Variation 2023-24 en %
Transport aérien	75 298	126 520	148 641	17
Transport ferroviaire	367	1 072	887	-17
Transports publics	365	1 014	1 301	28
Taxis	866	1 416	2 051	45
Voitures particulières	2 412	4 827	5 177	7
Total	79 308	134 849	158 057	+17

5.8 Autres biens et services achetés



Avec la mise en œuvre de la politique d'achats durables en 2024, l'Office vise à atteindre des normes élevées en matière d'intégrité, d'inclusion, de transparence et de gouvernance dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Il désire traiter avec des fournisseurs responsables qui respectent l'État de droit et les droits humains, qui comprennent la nature et l'incidence des produits, des matériaux et des méthodes de production et de transport qu'ils fournissent et utilisent, et qui assument leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement.

Les fournisseurs sont évalués au vu d'exigences de durabilité, à la fois environnementale et sociale, spécifiques à l'OEB. Nous avons continué de déployer des efforts en vue d'évaluer les émissions associées aux biens et services que nous achetons, dans l'objectif de les inclure au périmètre de nos émissions déclarées. Nous avons, en 2024, rencontré des fournisseurs choisis en vue d'obtenir des données qui leur sont spécifiques concernant les émissions liées aux biens et services qu'ils vendent à l'OEB, appliquant en cela la démarche privilégiée en vue d'obtenir une estimation précise de l'incidence de notre chaîne d'approvisionnement sur l'environnement.

Par ailleurs, en 2024, des critères de durabilité couvrant un large éventail de questions environnementales ont été intégrés à des contrats, par exemple le contrat de planification technique de l'optimisation énergétique et le contrat de rénovation du bâtiment Isar à Munich. En outre, sur la base des résultats obtenus les années précédentes, nous avons continué de remplacer nos fournitures de bureau par des versions plus écologiques, et les produits respectueux de l'environnement comptent désormais pour 87 % du total.

5.9 Trajets domicile-travail et télétravail



En 2024, les émissions combinées issues des trajets domicile-travail et du télétravail ont été estimées à 1 240 t de CO₂, soit 7 % de plus qu'en 2023, première année postérieure à la pandémie au cours de laquelle le personnel a pu choisir entre le travail dans nos locaux et le télétravail.

Cette augmentation est principalement due à l'actualisation des facteurs d'émission, qui a permis d'obtenir des estimations plus précises, mais également plus élevées (par exemple, le facteur d'émission spécifique aux transports publics en Allemagne adopté est supérieur au facteur générique précédemment utilisé).

Afin d'encourager notre personnel à adopter des pratiques optimales de mobilité durable, nous avons introduit un module de microapprentissage concernant la mobilité verte qui souligne les avantages de différentes options en matière de transport. Par ailleurs, notre guide de la mobilité durable présente les possibilités en matière de transport durable qu'offre chacun de nos sites. Publié pour la première fois en 2022, il est régulièrement mis à jour au moyen des informations supplémentaires fournies par nos collègues.

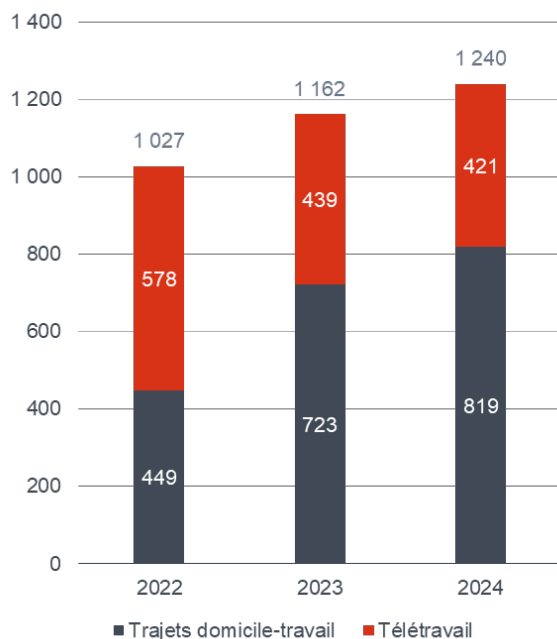
Nous avons installé plus de 1 870 supports à bicyclettes et stations de réparation dans les bâtiments dont nous sommes propriétaires. Des bornes de recharge et des casiers à clé pour les batteries des bicyclettes électriques sont également à disposition. En vue d'aider ceux de nos collègues qui n'ont pas d'autre choix que de se rendre au travail en voiture durant la transition vers des solutions plus durables, 20 % des emplacements de stationnement à Munich, à La Haye et à Vienne ont été équipés de chargeurs de véhicules électriques, qui sont mis à disposition gratuitement. Nous prenons donc en considération l'incidence des véhicules électriques dans l'estimation des émissions de cette catégorie (voir Annexe 1 Méthodologie).

Par ailleurs, un tableau de bord des trajets domicile-travail, accessible à l'ensemble du personnel, sensibilise les agents aux émissions générées par ces déplacements.

Émissions de GES
issues des trajets
domicile-travail du
personnel et du
télétravail en 2024 :
1 240 t de CO₂e

+7 %
par rapport à 2023

Figure 13 – Émissions de GES issues des trajets domicile-travail du personnel et du télétravail (t de CO₂e)



Source : OEB

5.10 Biens d'investissement

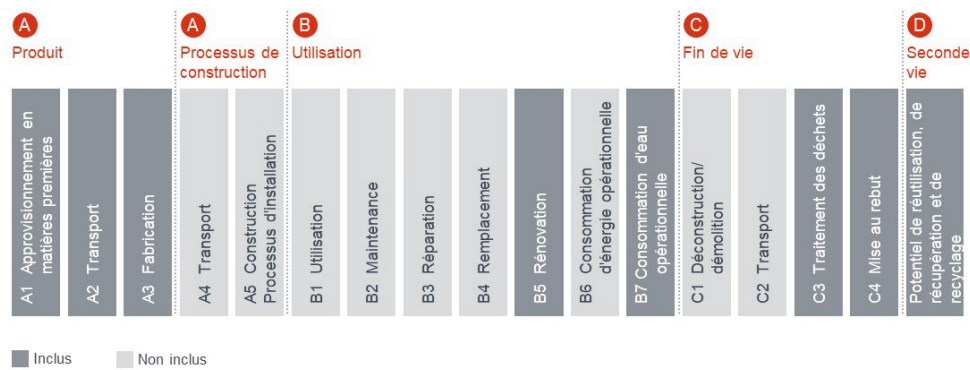


Les biens d'investissement sont des actifs que les organisations emploient pour fabriquer des produits et pour fournir des services (équipement, machines, bâtiments, installations et véhicules, par exemple). Nous déclarons, dans cette catégorie, les émissions liées à l'acquisition ou à la rénovation de bâtiments en propriété, c'est-à-dire à des projets majeurs d'investissement. Les émissions liées à d'autres biens achetés considérés comme actifs dans le bilan financier de l'OEB seront déclarées dans la catégorie "Biens et services achetés" du champ d'application 3 (voir 5.8 Autres biens et services achetés).

La rénovation du bâtiment de Vienne, qui s'est achevée en 2024, visait la neutralité carbone de ce bâtiment sur l'ensemble de sa durée de vie. Les limites systémiques de l'évaluation du cycle de vie ont été définies conformément aux exigences du Conseil autrichien pour l'immobilier durable (Österreichische Gesellschaft für Nachhaltige Immobilienwirtschaft, ÖGNI). La Figure 14 présente les composantes du calcul (norme DIN EN 15978:2012-10 "Contribution des ouvrages de construction au développement durable – Évaluation de la performance environnementale des bâtiments – Méthode de calcul").

Les émissions issues de la phase de construction (étapes A1-A3, Figure 14), qui s'est achevée en 2024, s'élèvent à 1 017 t de CO₂e (Figure 15). Cela est inférieur à l'estimation initiale (1 089 t de CO₂e) et représente une réduction de 55 % par rapport à la reconstruction complète du bâtiment que nous aurions pu envisager.

Figure 14 – Composantes de l'évaluation du cycle de vie du projet de rénovation de Vienne



Source : OEB

Ce calcul s'appuie sur les informations disponibles au lancement du projet. Le surplus d'électricité généré par les panneaux solaires et injecté dans le réseau, par exemple, est fixé à 308 g/kWh. Cette valeur variera à mesure de la décarbonation progressive du réseau électrique autrichien. De la même manière, l'estimation des émissions issues de la maintenance du bâtiment (étape B, concernant le remplacement des moquettes par exemple) bénéficiera de la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement.

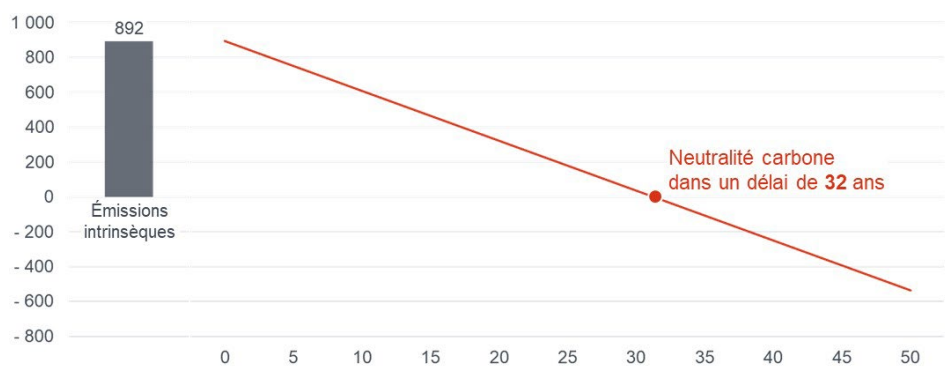
Figure 15 – Émissions au cours du cycle de vie (50 ans)

		Phase du bâtiment					Émissions au cours du cycle de vie 50a kg de CO ₂
		Produits	Utilisation	Fin de vie	Après fin de vie		
		A1-A3	B4-B5	B6-B7	C	D	
Couches de bâtiment	Structure Fondation, éléments porteurs	175 984	0		16 242	-26 203	166 023
	Extérieur Fenêtres, toit, isolation	121 874	45 530		34 832	-179 028	23 209
	Plan d'espace Finitions d'intérieur	290 530	145 979		41 078	-148 508	329 080
	Services MEP	428 581	49 979	65 614	20 612	-125 897	438 889
	Compensation carbone Avantage PV			-1 495 990			-1 495 990
	Émissions de carbone du bâtiment	1 016 969	241 488	-1 430 376	112 766	-479 636	-538 789

Source : OEB

Selon l'évaluation la plus récente, la neutralité carbone sera atteinte au terme de 32 années de service, ce qui accorde une marge suffisante pour absorber tout écart par rapport aux prévisions pendant la durée de vie prévue du bâtiment (Figure 16). Nous suivrons l'évolution des différents facteurs au cours des années qui viennent en vue d'actualiser nos estimations en conséquence et d'appliquer nos conclusion aux projets futurs, en premier lieu à ceux prévus par le Programme d'investissement dans les bâtiments 2024-2028 de l'OEB.

Figure 16 – Pr vision de point mort en mati re de neutralit  carbone



Source : OEB

Notre agence durable à Vienne

Notre bâtiment entièrement rénové du n° 12 de la rue Rennweg a ouvert ses portes à notre personnel viennois le 4 novembre 2024. Ce projet important a été achevé dans les temps, en tout juste deux ans. Ces nouveaux locaux reflètent l'engagement de l'Office en faveur à la fois de la durabilité et d'un environnement de travail moderne et dynamique qui réponde aux normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité. L'espace de bureaux d'avant-garde favorise les échanges professionnels et sociaux, la collaboration, le sentiment d'appartenance et l'adaptation aux besoins variables de nos équipes.

Chaque élément de la rénovation a fait l'objet d'une planification attentive en vue d'obtenir un bâtiment neutre du point de vue du carbone sur l'ensemble de son cycle de vie. La solution adoptée en matière d'énergie, par exemple, constitue l'un des aspects qui a contribué à la durabilité du bâtiment rénové. Un système de pompes à chaleur reliées à des sondes souterraines permet de réguler efficacement la température en extrayant de la chaleur du sol durant l'hiver et en assurant le refroidissement en été, tandis que des panneaux solaires placés sur le toit et sur la façade produisent de l'électricité respectueuse de l'environnement. La durabilité se retrouve également dans le design, y compris la façade en bois, qui s'intègre bien au paysage urbain viennois et aux espaces verts environnants.

Le bâtiment de Vienne a été rénové dans le respect de la biodiversité de son environnement immédiat. Afin d'éviter tout préjudice à la végétation, les matériaux lourds ont été déplacés à l'aide de la plus grande grue en Europe, et un arbre millénaire (estimé à 2 000 ans) a été protégé au moyen de tuteurs. Les petits arbres ont été retirés pour laisser place au chantier et ont été replantés ailleurs par la commune. Par ailleurs, aux fins du respect de la faune, les ouvriers du chantier ont adopté des mesures spécifiques concernant la nourriture afin d'éviter d'attirer les renards dans la zone. Des boîtes placées sur des piquets placés autour du bâtiment ont permis la nidification des oiseaux et des chauves-souris, et des mesures ont été prises afin de protéger les grenouilles présentes dans la végétation environnante.



5.11 Communication et participation du personnel



Nos progrès sur le chemin de la neutralité carbone font l'objet de rapports transparents et cohérents, de manière à dresser un tableau clair de notre situation à l'intention de notre personnel, des États membres et des autres parties prenantes. L'OEB s'efforce, au moyen de sa communication externe et interne, de promouvoir le développement durable et d'obtenir la participation active de son personnel à la mise en œuvre des politiques et activités environnementales.

Les principales activités en 2024 ont concerné la communication concernant la nouvelle politique d'achats durables, la révision de la politique environnementale de l'Office et la création d'une section consacrée à la durabilité au sein de l'OEB sur notre site epo.org, qui veille à la visibilité de nos engagements en matière de durabilité dans le cadre du Plan stratégique 2028.

La mobilité durable a fait l'objet d'une attention particulière sur l'ensemble des sites. Des articles ont fait, en interne, la promotion de diverses solutions en la matière à l'occasion de la Journée mondiale de la bicyclette et de la Semaine européenne de la mobilité (voir 5.9 Trajets domicile-travail et télétravail). Durant les Campus Days, nos collègues ont été invités à se rendre au travail en bicyclette afin de démontrer nos ambitions en matière de durabilité. À La Haye, cette initiative a été complétée par un service gratuit de réparation des bicyclettes.

Une nouvelle section de l'intranet consacrée à l'actualité de nos bâtiments et des articles d'actualité spécifiques ont informé le personnel des projets et des plans visant à rendre nos bâtiments plus attrayants et plus durables, par exemple l'ouverture de l'agence rénovée à Vienne, les améliorations apportées aux aires de stationnement pour bicyclettes et la mise à disposition de services de recharge de véhicules électriques.

La communication a également mis davantage en relief l'appui qu'apporte l'OEB aux initiatives locales de durabilité telles que le Pacte pour le climat de la ville de Munich. Des campagnes menées sur les réseaux sociaux et des mesures de communication interne ciblées ont permis de promouvoir des événements internationaux pertinents du point de vue de l'environnement, par exemple "Earth hour", la Journée mondiale de l'eau, la Journée internationale du zéro déchet et la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

Des échanges de pair à pair concernant la durabilité environnementale se sont déroulés sous diverses formes. Les ateliers Climate Fresk, animés par le personnel à l'intention du personnel, organisés durant les Campus Days à Munich et à La Haye ont connu un beau succès. Notre groupe environnemental a promu des services de réparation de bicyclettes dans nos locaux et a organisé des campagnes de dons de jouets et de cartables d'écolier. L'EcoChat, un canal informel d'échange entre collègues d'idées, de meilleures pratiques et de conseils en matière d'environnement, a continué de se développer : il comptait presque 500 membres à la fin 2024.

Toutes ces initiatives ont été le résultat d'une collaboration entre services et ont enregistré des niveaux élevés de participation, ce qui confirme que ces sujets sont au cœur des préoccupations de nos agents.

5.12 Incidence des services



L'OEB promeut, en coopération avec des partenaires internationaux, le potentiel du système des brevets en matière de lutte contre le changement climatique. Ces partenariats permettent de diffuser des informations sur les brevets bien au-delà des cercles traditionnels d'experts des brevets. Nous recensons les évolutions technologiques cruciales et les écosystèmes d'innovation paneuropéens correspondants, préalable à la promotion de la coordination et de la collaboration entre les principaux acteurs aux fins de la mise sur le marché de solutions novatrices. Par ces moyens, les entreprises, les inventeurs, les chercheurs et les responsables politiques qui luttent contre le changement climatique peuvent exploiter pleinement le potentiel de cette inestimable source de connaissances.

En 2024, l'OEB est demeuré déterminé à promouvoir la façon dont l'innovation soutient les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue d'un avenir plus durable et à donner à ceux qui innovent, ainsi qu'au grand public, l'inspiration et les moyens nécessaires pour relever les défis de la durabilité. Le rapport exhaustif de l'OEB intitulé "[Patents paving the way to a more sustainable future](#)", mis à jour fin 2024, associe vingt-cinq des initiatives les plus récentes de l'OEB en matière de connaissances à huit objectifs de développement durable des Nations Unies. Ce rapport présente les principaux exemples de la manière dont les connaissances des brevets, à savoir les plateformes technologiques, les rapports d'analyse sur les brevets et les études de l'OEB, catalysent l'innovation et le changement.

Nos plateformes technologiques facilitent l'accès des utilisateurs aux connaissances des brevets grâce à des recherches prêtes à l'usage qui peuvent être saisies en quelques clics dans la base de données Espacenet afin de simplifier des recherches en cours ou de potentiellement faire naître de nouvelles idées. Nos rapports d'analyse sur les brevets sont axés sur les tendances de l'innovation dans les technologies émergentes et s'appuient sur les connaissances des brevets pour analyser les secteurs prometteurs et pour donner un aperçu des technologies potentiellement transformatrices. Enfin, nos études offrent un haut niveau d'expertise et d'analyse sur des sujets liés à l'innovation.

En 2024, les plateformes technologiques, les études et les rapports d'analyse liés à l'environnement ont été axés sur les objectifs de développement durable n° 6 (eau propre et assainissement), n° 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et n° 9 (industrie, innovation et infrastructure).

En ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 6, l'OEB a publié une étude sur l'innovation dans les technologies liées à l'eau ainsi qu'une plateforme technologique concernant l'innovation dans les technologies de l'eau, qui se penchent sur les problématiques de sécheresse et d'inondation liées au changement climatique.



L'OEB a également publié deux études, l'une intitulée "Financement et commercialisation des innovations en matière de technologies propres" et l'autre intitulée "Les brevets au soutien des réseaux électriques : une analyse des tendances mondiales de l'innovation en matière de réseaux physiques et intelligents" (objectif n° 7 (énergie propre et d'un coût abordable)).



En ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 9 (industrie, innovation et infrastructure), l'OEB a créé une plateforme technologique concernant l'innovation spatiale et publié un rapport d'analyse sur les systèmes de propulsion dans l'espace. Les technologies spatiales nous aident non seulement à comprendre le cosmos, mais également à relever les défis actuels et à rendre la vie meilleure sur Terre. Par ailleurs, l'étude concernant le rôle des universités européennes en matière de dépôt de brevets et d'innovation a souligné le rôle de l'enseignement supérieur dans l'activité inventive.



6. Plan d'action

Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de réduire au minimum l'empreinte environnementale directe de nos opérations. Le plan d'action comprend des éléments tirés du Programme d'investissement dans les bâtiments ainsi que des mesures d'amélioration continue de notre performance environnementale, y compris des propositions issues d'audits internes et externes, du personnel et de groupes environnementaux. Il prend également en considération les meilleures pratiques de gestion environnementale recommandées dans le document de référence sectorielle de la Commission européenne pour l'administration publique²⁰ et s'en inspire pour l'élaboration de mesures d'amélioration.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales mesures mises en œuvre en 2024, ainsi que celles prévues pour 2025. Les mesures relatives à des installations techniques concernent uniquement les bâtiments dont l'OEB est propriétaire, les bâtiments loués étant exploités et entretenus par leurs propriétaires respectifs. Le cas échéant, l'estimation des avantages s'appuie sur les informations disponibles.

Nombre total de
mesures
d'amélioration prises
en 2024 : 29

Tableau 7 – Icônes d'état



Achevé



Annulé



En cours



Prévu

²⁰ Décision (UE) 2019/61 de la Commission du 19 décembre 2018.

6.1 Initiatives menées à bien en 2024

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Politique d'achats durables	Tous les sites	Réduction de l'incidence sur l'environnement des biens et services achetés	✓	
Intégration de critères de durabilité aux contrats suivants :		Réduction de l'incidence sur l'environnement des biens et services achetés		
Approvisionnement, fonctionnement et entretien de services d'impression, de copie et de scannage en réseau	Tous les sites		✓	
Contrat-cadre relatif aux installations électriques	Munich Isar et PH		✓	
Rénovation partielle PH (protection contre l'incendie)	Munich		✓	
Services d'appui pour les services de sécurité de l'information	Tous les sites		✓	
Paysagisme et végétaux intérieurs	La Haye		✓	
Planification énergétique pour l'optimisation et la rénovation à Isar	Munich		✓	
Cuisine principale, kitchenettes et réparation de mobilier pour le bâtiment du Hub vert de Vienne	Vienne		✓	
Contrat-cadre général de fourniture de mobilier de bureau	Tous les sites		✓	
Achèvement du projet de rénovation	Vienne	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées	✓	
Salles d'infrastructure réseau	Munich Isar et La Haye	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées	✓	
Remplacement des ascenseurs	Munich PH	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées	✓	

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Remplacement des dispositifs de traitement de l'eau	Munich Isar	Réduction de l'usage de substances dangereuses	✓	
Installation de stations de recharge électrique pour 20 % des stationnements	Munich Isar, Munich PH et La Haye	Réduction des émissions issues des trajets domicile-travail	✓	  
Participation à des initiatives locales de mobilité, par exemple Zuid-Holland Bereikbaar à La Haye et Semaine européenne de la mobilité	Tous les sites	Réduction des émissions issues des trajets domicile-travail	✓	  
Climate Fresk durant les Campus Days	Munich, La Haye	Sensibilisation et participation du personnel	✓	
Campagnes : ▪ Journée du nettoyage numérique ▪ Journée mondiale de l'eau ▪ Earth Hour ▪ Journée internationale du zéro déchet des Nations Unies ▪ Journée de la Terre ▪ Journée mondiale de la bicyclette ▪ Journée mondiale de l'environnement ▪ Journée internationale des déchets électroniques	Tous les sites	Sensibilisation et participation du personnel	✓	
Inclusion élargie des émissions de services d'informatique en nuage au tableau de bord des TIC		Sensibilisation, réduction des émissions des TIC	✓	 
Journée iLearn sur l'intelligence artificielle	Tous les sites	Sensibilisation, réduction des émissions des TIC	✓	 
Abandon de la mise à disposition sur papier des dossiers sur demande	Tous les sites	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets	✓	
Abandon de la mise à disposition sur papier de la littérature brevets citée dans les rapports de recherche	Tous les sites	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets	✓	
Suppression des accusés de réception des citations et des décisions	Tous les sites	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets	✓	

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Catalogue de fournitures de bureau : 87 % d'articles respectueux de l'environnement	Tous les sites	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets	✓	 
Collecte de jouets et de cartables d'écolier	Munich	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets	✓	  
Étude de l'OEB et de la BEI sur la commercialisation des inventions contribuant au Pacte vert pour l'Europe	sans objet	Accès facilité aux informations brevets relatives aux technologies d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique	✓	
Étude de l'Unité de l'économiste en chef et plateforme Espacenet sur les technologies liées à l'eau	sans objet	Accès facilité aux informations brevets relatives à l'innovation dans le domaine de l'eau	✓	
Étude de l'Unité de l'économiste en chef sur la transition énergétique en partenariat avec l'Agence internationale de l'énergie	sans objet	Accès facilité aux informations brevets relatives à la transition énergétique	✓	
Exposition consacrée aux technologies de lutte contre les incendies en Grèce et en Slovaquie	sans objet	Sensibilisation	✓	
Révision de la page relative à l'environnement sur epo.org	sans objet	Sensibilisation	✓	

6.2 Initiatives prévues en 2025

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Emménagement dans les nouveaux locaux à Berlin	Berlin	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées ²¹		
Élaboration d'un plan ambitieux pour des bâtiments neutres en carbone d'ici 2030	Tous les sites	Réduction de la consommation d'énergie et des émissions associées		
Élargissement du calcul de l'empreinte carbone à de nouvelles catégories majeures du champ d'application 3 (biens et services achetés)	Tous les sites	Renforcement de la qualité de la déclaration de l'empreinte carbone		
Renforcement de la politique BIT en matière de durabilité des TIC	Tous les sites	Sensibilisation, réduction des émissions des TIC		
Nouveau cadre d'écoconception pour les évolutions informatiques	Tous les sites	Réduction des émissions des TIC		
Catalogue de fournitures de bureau : 90 % d'articles respectueux de l'environnement	Tous les sites	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets		
Révision de la page consacrée à la durabilité sur l'intranet de l'OEB	sans objet	Sensibilisation		
Campagnes de communication environnementale : - Journée du nettoyage numérique - Journée mondiale de l'eau / Earth Hour - Journée internationale du zéro déchet des Nations Unies - Journée de la Terre - Journée mondiale de la bicyclette - Journée mondiale de l'environnement - Semaine européenne de la mobilité - COP30	Tous les sites	Sensibilisation et promotion des connaissances internes		

²¹ Cela devrait diviser par dix la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en comparaison du bâtiment précédent.

Initiative	Site	Avantages	État	Effets
Installation de panneaux solaires sur les bâtiments PH 7-8	Munich PH	Réduction des émissions relevant du champ d'application 3 issues de la consommation d'énergie achetée		
Optimisation des stationnements pour bicyclettes à La Haye	La Haye	Réduction des émissions issues des déplacements domicile-travail		
Sessions concernant l'environnement lors des Campus Days, y compris les Climate Fresks	Munich, La Haye	Sensibilisation et promotion des connaissances internes		
Collecte de jouets et de cartables d'écolier	Munich	Promotion de la réutilisation et réduction des déchets		  

Annexe 1 Méthodologie

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration des entreprises et à la norme sur la chaîne de valeur des entreprises (champ d'application 3) du Protocole des gaz à effet de serre. Le tableau suivant présente les sources de données d'activité et les facteurs d'émission utilisés pour le calcul.

Tableau 8 – Facteurs de conversion pour les sources d'émissions de GES

Source d'émission	Sources de données d'activité	Source de facteur d'émission
Énergie		
Gaz naturel (La Haye)	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures)	Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2024
Gaz naturel (Berlin)	Données fournies par le propriétaire	Umweltbundesamt Deutschland, 03/2025, Emissionsbilanz erneuerbarer Energieträger, Bestimmung der vermiedenen Emissionen im Jahr 2023
Biométhane (La Haye)	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures)	Émissions directes : facteur du gaz naturel (La Haye) en raison de leur composition chimique comparable ; CO ₂ déclaré en tant que biogénique, CH ₄ et N ₂ O déclarés dans le champ d'application 1
		Émissions en amont : certificat fourni par le fournisseur d'énergie
Mazout de chauffage (La Haye)	Facture de remplissage des cuves	Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2024
Mazout de chauffage (Munich)	Durées de fonctionnement et volumes de ravitaillement des groupes électrogènes de secours	Umweltbundesamt Deutschland, 03/2025, Emissionsbilanz erneuerbarer Energieträger, Bestimmung der vermiedenen Emissionen im Jahr 2023
Gazole, essence (Munich)	Registres de ravitaillement en carburant des voitures	GEMIS 5.1
Gazole, essence (La Haye)	Registres de ravitaillement en carburant des voitures, durées de fonctionnement et volumes de ravitaillement des groupes électrogènes de secours	Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2024
Chauffage urbain (Munich, Vienne)	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures) Locaux loués de Vienne : calcul s'appuyant sur la consommation moyenne par mètre carré	Certificat fourni par le fournisseur d'énergie

Source d'émission	Sources de données d'activité	Source de facteur d'émission
Électricité (100 % renouvelable) Munich	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures)	Champ d'application 2, marché : fournisseur d'électricité
		Champ d'application 2, selon le lieu : Umweltbundesamt Deutschland, 2024, Entwicklung der spezifischen Treibhausgas-Emissionen des deutschen Strommix in den Jahren 1990 - 2023
		Champ d'application 3 : étude "The inventory and life cycle data for Norwegian hydroelectricity" (2020), M. Silva & I. Saur Modahl, Ostfold Research
Électricité (100 % renouvelable) La Haye	Factures, relevés de compteur (en l'absence de factures)	Champ d'application 2, marché : fournisseur d'électricité
		Champ d'application 2 selon le lieu, champ d'application 3 : Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2024
Électricité (100 % renouvelable) Vienne	Bâtiment propriété de l'OEB : factures, relevés de compteur (en l'absence de factures) Locaux loués : calcul s'appuyant sur la consommation moyenne par mètre carré	Champ d'application 2, marché : fournisseur d'électricité
		Champ d'application 2, selon le lieu : Umweltbundesamt Österreich, 2024, Harmonisierte österreichische direkte und indirekte THG-Emissionsfaktoren für relevante Energieträger & Technologien
		Champ d'application 3 : étude "The inventory and life cycle data for Norwegian hydroelectricity" (2020), M. Silva & I. Saur Modahl, Ostfold Research
Électricité (100 % renouvelable) Berlin	Factures	Champ d'application 2, marché : fournisseur d'électricité
		Champ d'application 2 selon le lieu, champ d'application 3 : Deutschland, 2024, Entwicklung der spezifischen Treibhausgas-Emissionen des deutschen Strommix in den Jahren 1990 - 2023
Agents de refroidissement		
Gaz fluorés	Protocoles de maintenance	Umweltbundesamt Deutschland, 2024, PRG ₁₀₀ selon le règlement européen relatif aux gaz fluorés
Transport et distribution en amont		
Transport des lettres des colis	Nombre enregistré en interne	Les émissions sont calculées par les prestataires de services, facteur moyen par lettre/colis fourni par l'International Post Corporation (en l'absence des émissions fournies par les prestataires de services)
Déchets		
Différentes catégories de déchets (eaux usées comprises)	Factures des entreprises de collecte de déchets (Munich, La Haye), quantité de déchets calculée sur la base du volume des conteneurs et du nombre de collectes (Berlin, Vienne)	Facteurs de conversion en gaz à effet de serre des autorités britanniques pour les déclarations des entreprises 2024

**Source
d'émission**

**Sources de données
d'activité**

Source de facteur d'émission

Déplacements professionnels

Transport aérien	Agence de voyages	American Express Global Business Travel
Transport ferroviaire	Demandes de déplacements professionnels	Agence européenne pour l'environnement, 2015, émissions de CO ₂ spécifiques par passager et par km pour les voyages ferroviaires en Europe
Taxis	Demandes de déplacements professionnels	Calculé par l'OEB au moyen de facteurs d'émission spécifiques et de l'estimation de la distance par trajet
Transports publics	Demandes de déplacements professionnels	
Voitures particulières	Demandes de déplacements professionnels (l'avion est le moyen de transport choisi lorsque la distance est supérieure à 500 km)	Agence européenne pour l'environnement, 2024, performances en matière d'émission de CO ₂ des voitures particulières neuves en Europe

Trajets domicile-travail des agents

Automobile	Estimation du nombre de km parcourus par mode de transport basée sur :	Agence européenne pour l'environnement, 2024, performances en matière d'émission de CO ₂ des voitures particulières neuves en Europe
Transports publics	- la distance moyenne de trajet domicile-travail par site - les chiffres d'occupation des bâtiments et le nombre de voitures entrant dans nos parkings	- Allemagne : Umweltbundesamt, TREMOD 6.51 (2022) - Pays-Bas : Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO₂emissiefactoren 2024 - Autriche : Emissionskennzahlen 2022 - Bundesministerium Klimaschutz, Umwelt, Energie, Mobilität, Innovation und Technologie
Bicyclette ou marche	des estimations de spécialistes concernant les habitudes en matière de trajets domicile-travail, par site (p. ex. moyen de transport)	Pas de calcul d'émission

Télétravail

Électricité (Allemagne)	Estimation de la consommation moyenne d'électricité par agent basée sur :	Umweltbundesamt Deutschland, 2024, Entwicklung der spezifischen Treibhausgas-Emissionen des deutschen Strommix in den Jahren 1990 - 2023
Électricité (Pays-Bas)	- le nombre de jours de travail par an - le nombre d'heures travaillées par jour	Milieu Centraal, Stimular, SKAO, Connekt, Rijksoverheid, CO ₂ emissiefactoren 2024
Électricité (Autriche)	- le pourcentage de télétravail par an - l'alimentation de l'équipement informatique²² - l'éclairage	Umweltbundesamt Österreich, 2024, Harmonisierte österreichische direkte und indirekte THG-Emissionsfaktoren für relevante Energieträger & Technologien

²² L'équipement informatique comprend un écran de 38 pouces, un PC, un iPad, une webcam, un casque audio, un clavier sans fil, un réseau et un routeur.

Source d'émission	Sources de données d'activité	Source de facteur d'émission
Transmission des données	Émissions moyennes par heure de travail	Umweltbundesamt Deutschland, 2020, Energie- und Ressourceneffizienz digitaler Infrastrukturen Ergebnisse des Forschungsprojektes "Green Cloud-Computing"
Mix d'énergie thermique (Allemagne, Pays-Bas, Autriche)	Consommation moyenne d'énergie thermique par agent basée sur : - la consommation moyenne d'énergie thermique par m² en Allemagne²³ - la surface estimée de l'espace de travail - l'estimation de la consommation supplémentaire d'énergie thermique due au télétravail (%)	GEMIS 5.1, facteur des mix nationaux d'énergie thermique

La présentation des données environnementales clés est accompagnée d'exemples concrets dans le but de faciliter la compréhension de notre incidence sur l'environnement. Les facteurs de conversion sont présentés ci-dessous.

²³ Consommation d'énergie thermique en Allemagne par m² appliquée à tous les sites.

Tableau 9 – Facteurs de conversion d'exemples concrets

Base de comparaison	Élément de comparaison concret	Source du facteur de conversion
Empreinte carbone	Consommation moyenne d'électricité par foyer en Allemagne	De Statis, Statistisches Bundesamt, Comptabilité environnementale, consommation d'électricité des foyers selon leur taille 2021
	Facteur d'émission de l'électricité – Allemagne	Umweltbundesamt Deutschland, 2024, Entwicklung der spezifischen Treibhausgas-Emissionen des deutschen Strommix in den Jahren 1990 - 2023
Consommation d'énergie	Consommation moyenne d'énergie par personne aux Pays-Bas	Eurostat, Statistiques de l'énergie – quantités, données annuelles, indicateurs énergétiques, "Énergie disponible, approvisionnement en énergie et consommation finale d'énergie par tête"
	Nombre moyen de personnes par foyer aux Pays-Bas	Eurostat, statistiques de composition des ménages
Eau	Volume d'eau d'une piscine olympique	Wikipedia, "Piscine olympique"
Papier imprimé	Feuille A4 (80 g/m ²)	Zxprinter, Blog, The Thickness of Printing Paper List
	La Torre de Cristal	Skyscrapercenter, Espagne, Europe, Aperçu

Annexe 2 Évaluation des aspects environnementaux

Afin de faciliter l'évaluation de la pertinence des mesures et de la nécessité d'agir, les différents aspects environnementaux directs et indirects ont été classés comme suit :

A = aspect environnemental très important avec une nécessité d'agir au-dessus de la moyenne

B = aspect environnemental important avec une nécessité d'agir moyenne

C = aspect environnemental peu important avec une faible nécessité d'agir

Par ailleurs, la mesure dans laquelle ils peuvent être infléchis est indiquée par la notation suivante :

I = maîtrise possible à court terme

II = maîtrise possible à moyen ou long terme

III = maîtrise impossible, ou possible seulement à long terme ou tributaire de décisions de tiers

Concernant l'évaluation des aspects indirects, les sites ne sont pas différenciés (Figure 4). Tous les aspects environnementaux directs stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence vis-à-vis de l'OEB. Seuls les aspects environnementaux jugés pertinents sont repris ci-après, différenciés par site.

Aspect environnemental et incidence		Berlin	MUC Isar	MUC PH	La Haye	Vienne	Bruxelles
Électricité : consommation de ressources	Usage général	A II	A II	A II	A II	B II	C III
	Centre de gestion des données	-	C III	B II	C III	C III	-
	Parkings souterrains	-	B I	A I	B II	C I	-
	Chauffage-ventilation-climatisation	-	B I	A I	A II	B II	-
	Cantine	-	A III	A III	A III	C II	-
Électricité : Émissions de GES		B III	B III	B III	B III	B III	C III
Énergie thermique : consommation de ressources et émissions de GES associées	Chauffage urbain	-	A II	A II	-	-	-
	Gaz naturel/ biométhane	B III	-	-	B II	-	C III
	Gazole/combustible	-	-	-	-	-	-
	Consommation électrique des pompes à chaleur	-	-	-	A II	B II	-

Aspect environnemental et incidence		Berlin	MUC Isar	MUC PH	La Haye	Vienne	Bruxelles
Consommation de combustible : consommation de ressources et émissions de GES associées	Parc de véhicules	-	C I	-	C I	-	-
	Groupe électrogène de secours	-	C III	C III	C III	-	-
Émissions directes des fluides frigorigènes : émissions de GES contribuant au réchauffement climatique		-	A II	A II	A II	B II	-
Eau courante pour les sanitaires et les cantines : consommation de ressources		C II	B II	B II	B II	C II	C III
Eau courante pour les équipements techniques et de refroidissement : consommation de ressources		-	B II	B II	B II	-	-
Eaux usées : consommation d'énergie et de ressources aux fins du traitement de l'eau, risque de pollution de l'eau		C II	B II	B II	B II	B II	C III
Déchets – non dangereux : consommation d'énergie et de ressources aux fins du traitement des déchets		C II	C II	C II	C II	C II	C III
Déchets – dangereux : consommation d'énergie et de ressources aux fins du traitement des déchets ; émissions issues de la combustion des déchets, risques de pollution environnementale		C III	B II	B II	B II	C II	-
Papier : consommation d'énergie et de ressources aux fins de la production de papier		B II	B II	B II	B II	C II	C III
Risque d'accident environnemental : pollution des eaux souterraines		C II	B II	B II	B II	B II	-
Conséquences sur la biodiversité : imperméabilisation des sols à des fins de construction		C III	C II	C II	C II	C II	-

Annexe 3 Aperçu par site

Les sections suivantes présentent un aperçu de nos sites certifiés EMAS. Nous présentons, pour chaque site, les installations et les aspects juridiques pertinents du point de vue de l'environnement, ainsi que les indicateurs clés de performance environnementale.

1. Munich

Munich est notre site le plus important du point de vue de la surface de plancher brute et du nombre d'agents. L'état des bâtiments est variable, certains étant relativement anciens, comme le bâtiment Isar (mis en service en 1980), d'autres plus récents, notamment PschorrHöfe 7 (2005) et PschorrHöfe 8 (2008). Le bâtiment Isar et les bâtiments PschorrHöfe sont chauffés par chauffage urbain. Les installations présentant un intérêt du point de vue environnemental se trouvent pour l'essentiel dans le bâtiment Isar : elles comprennent un atelier de réparation et un atelier de menuiserie, ainsi qu'une installation de traitement de l'eau.

Les bâtiments Isar et PschorrHöfe 1-8 sont équipés d'un séparateur d'huile et/ou de graisse, d'une cuisine/cantine et d'une zone de lavage de la vaisselle. Tous les bâtiments du site de Munich disposent d'espaces de rangement destinés aux produits de nettoyage et aux produits chimiques. Aucune information n'indique une éventuelle contamination du sol sur les sites de Munich. Les déchets dangereux présents sur ce site sont, pour l'essentiel, des piles et des batteries usagées, ainsi que d'anciens tubes fluorescents.

Les bâtiments PschorrHöfe 5-7 ont été évacués au quatrième trimestre 2023 dans le cadre de la rationalisation de l'espace de bureaux à la suite de la mise en œuvre du régime des nouveaux modes de travail.

Émissions de GES
issues des pertes
d'énergie et d'agent
de refroidissement en
2024 :
898 t de CO₂e

-34 %
par rapport à 2023

Figure 17 – OEB Munich, bâtiment Isar



Source : OEB

Figure 18 – OEB Munich, complexe PschorrHöfe



Source : OEB

Tableau 10 – Droit de l'environnement et installations concernées, OEB Munich

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement	Installations/activités concernées
Réglementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Certification en matière d'énergie, isolation des bâtiments, technologies efficaces sur le plan énergétique, critères de rénovation/modification des bâtiments et nouvelles constructions
Réglementation concernant l'eau	Stockage de mazout de chauffage, utilisation de séparateurs de graisses, évacuation des eaux usées et de l'eau de refroidissement dans le réseau d'égouts
Réglementation en matière de déchets	Recyclage/tri/mise au rebut des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (piles et batteries usagées, anciens tubes fluorescents, huile usagée)
Réglementation en matière de pollution applicable aux systèmes à combustion de petite et moyenne tailles	Groupes électrogènes de secours
Réglementation relative à la lutte contre le changement climatique et aux fluides frigorigènes	Installations de refroidissement avec PRG d'au moins 5 t de CO ₂ e, réalisation de contrôles de densité
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention des incendies, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité et d'instructions d'utilisation

Adresse	Bob-van-Benthen-Platz 1, 80469 Munich, Allemagne			
État	Propriété de l'OEB			
Valeurs de référence	Unité	2022	2023	2024
Surface de plancher brute	m ²	91 346	91 346	91 346
Surface chauffée	m ²	67 847	67 847	67 847
Surface bâtie (scellée)	m ²	18 113	18 113	18 113
Surface du site consacrée aux espaces naturels	m ²	10 579	10 579	10 579
Nombre d'agents	agents	653	997	1 012

Émissions

Émissions de GES (électricité, chauffage et combustibles, y compris émissions en amont et agents de refroidissement)	t de CO ₂ e/agent	1,20	0,43	0,39
SO ₂ (combustibles)	kg/agent	0,00	0,00	0,00
NO _x (combustibles)	kg/agent	0,01	0,01	0,01
Particules (combustibles)	kg/agent	0,00	0,00	0,00

Consommation d'énergie, d'eau et de papier

Consommation d'électricité	kWh/agent	8 378	5 650	5 380
Consommation d'énergie thermique (chauffage urbain)	kWh/m ²	125	91	83
Consommation d'énergie thermique corrigée (chauffage urbain)	kWh/m ²	138	102	83
Part d'énergies renouvelables dans la consommation globale (électricité et chaleur)	%	48	59	62
Consommation de mazout de chauffage ²⁴	l	840	230	300
Consommation de gazole	l	286	1 658	1 371
Consommation d'essence	l	700	0	0
Consommation d'eau	m ³ /agent	24	18	19
Consommation de papier (acheté)	feuilles/agent	1 500	1 727	1 532

Production de déchets

Déchets résiduels	kg/agent	35,57	18,93	19,18
Papier/carton	kg/agent	184,61	142,04	78,53
Matières plastiques	kg/agent	3,45	2,31	3,12
Déchets alimentaires	kg/agent	11,03	18,05	19,21
Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,40	0,35	0,38
Résidus des séparateurs de graisses	kg/agent	101,84	106,72	191,50
Déchets dangereux	kg/agent	61,23	12,61	12,36

²⁴ Déclarée dans la consommation de gazole les années précédentes.

OEB Munich – PschorrHöfe 1-8

Adresse	Bayerstr. 34, 80335 Munich, Allemagne			
État	Propriété de l'OEB			
Valeurs de référence	Unité	2022	2023	2024
Surface de plancher brute	m ²	276 180	276 180	276 180
Surface chauffée	m ²	178 320	178 320	178 320
Surface bâtie (scellée)	m ²	42 641	42 641	42 641
Surface totale du site consacrée aux espaces naturels	m ²	18 422	18 422	18 422
Nombre d'agents	agents	2 693	2 339	2 303
Émissions				
Gaz à effet de serre (électricité, chauffage et combustibles, y compris émissions en amont et agents de refroidissement)	t de CO ₂ e/agent	0,25	0,40	0,22
SO ₂ (combustibles)	kg/agent	0,00	0,00	0,00
NO _x (combustibles)	kg/agent	0,01	0,00	0,00
Particules (combustibles)	kg/agent	0,00	0,00	0,00
Consommation d'énergie, d'eau et de papier				
Consommation d'électricité	kWh/agent	2 919	3 222	3 080
Consommation totale d'énergie thermique (chauffage urbain)	kWh/m ²	43	41	40
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale	%	58	61	62
Consommation de gazole	l	3 020	2 119	2 366
Consommation d'eau	m ³ /agent	13,01	14,21	12,45
Consommation de papier (acheté)	feuilles/agent	1 500	1 727	1 532
Production de déchets				
Déchets résiduels	kg/agent	11,70	22,74	16,58
Papier/carton	kg/agent	39,15	78,80	13,67
Matières plastiques	kg/agent	0,14	2,74	3,63
Déchets alimentaires	kg/agent	4,31	15,87	15,35
Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,21	0,29	0,31
Résidus des séparateurs de graisses	kg/agent	2,82	9,55	23,88
Déchets dangereux	kg/agent	1,96	8,56	2,93

2. La Haye

La Haye constitue notre deuxième site le plus important après Munich. Le chauffage et la climatisation du nouveau bâtiment principal sont en partie assurés par des pompes à chaleur géothermique, le chauffage étant complété par un système à biométhane. Aucune information n'indique une éventuelle contamination du sol sur le site de La Haye. En vertu de la loi néerlandaise, le site est soumis à un "décret d'activité" (permis environnemental simplifié).

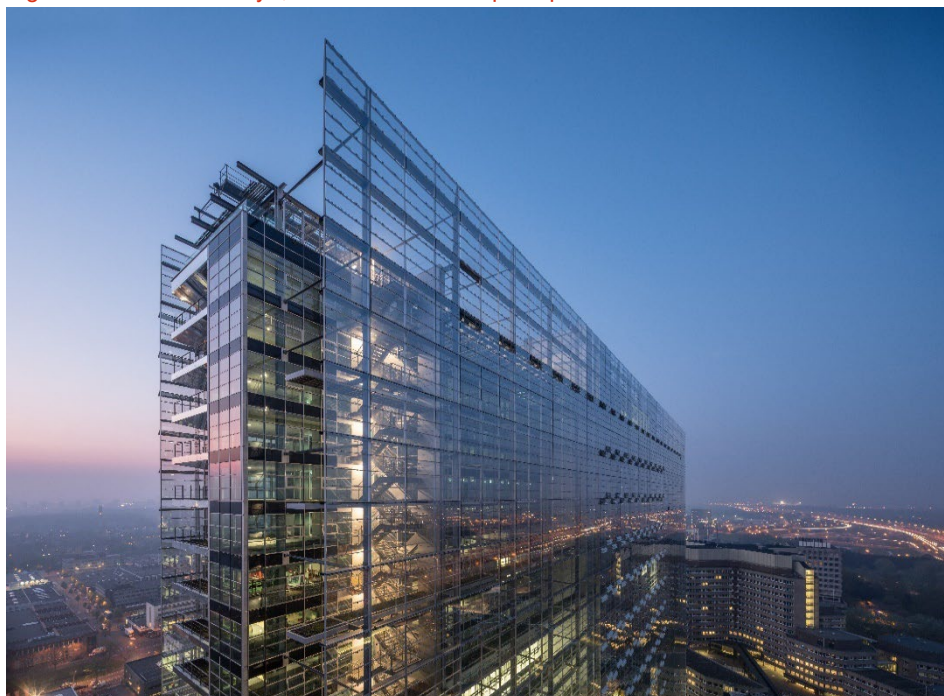
Les travaux de construction du nouveau bâtiment principal et du nouveau bâtiment Hinge de La Haye ont pris fin à l'été 2018, et les anciens bâtiments ont été démolis depuis lors. Les nouveaux bâtiments ont été construits selon des principes durables : réduction de l'incidence sur l'environnement durant la phase de construction, forte réduction de la consommation d'énergie et intégration d'un système de climatisation optimisé et particulièrement agréable pour les utilisateurs. L'OEB a volontairement décidé de respecter les critères de certification de différentes normes de construction durable (décret néerlandais Bouwbesluit de 2012, BREEAM²⁵) et de viser un niveau d'efficacité énergétique de 20 % supérieur aux exigences des réglementations néerlandaises de 2012 en matière de construction. À long terme, 15 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment devra être produite sur place, par exemple à partir de la chaleur des eaux souterraines et de l'énergie solaire.

Le bâtiment Shell a été évacué au quatrième trimestre 2023 dans le cadre de la rationalisation de l'espace de bureaux à la suite de la mise en œuvre du régime des nouveaux modes de travail.

Émissions de GES
issues des pertes
d'énergie et d'agent
de refroidissement en
2024 :
174 t de CO₂e

-81 %
par rapport à 2023

Figure 19 – OEB La Haye, nouveau bâtiment principal



Source : OEB

²⁵ La BREEAM (méthode d'évaluation environnementale du Building Research Establishment, un organisme privé britannique) est une méthode reconnue de planification de projets, d'infrastructures et de bâtiments. Elle prend en considération et reflète la valeur des meilleurs actifs du cycle de vie environnemental constitué, de la construction neuve à la rénovation en cours d'utilisation.

Tableau 11 – Droit de l'environnement et installations concernées, OEB La Haye

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement	Installations/activités concernées
Règles de gestion environnementale générale	Permis environnemental, rapport environnemental annuel remis à la municipalité de Rijswijk
Réglementation en matière de construction	Activités de construction : critères de rénovation/modification des bâtiments et nouvelles constructions
Réglementation concernant l'eau	Évacuation de l'eau dans le réseau d'égouts
Réglementation en matière de déchets	Recyclage/tri/mise au rebut des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (piles et batteries usagées, anciens tubes fluorescents, huile usagée)
Réglementation relative à la pollution applicable aux unités à combustion de type B	Système de chauffage (gaz naturel), contrôles de conformité avec les seuils d'émission
Réglementation relative à la lutte contre le changement climatique et aux fluides frigorigènes	Installations de refroidissement avec PRG d'au moins 5 t de CO ₂ e, réalisation de contrôles de densité
Réglementation relative aux substances dangereuses	Manipulation/stockage/transport de substances dangereuses ; transport de déchets (potentiellement) dangereux ; séparateurs de graisses, produits de nettoyage
Réglementation relative au stockage souterrain de matières dangereuses	Zone souterraine de stockage du gazole(groupes électrogènes de secours)
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention des incendies, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité et d'instructions d'utilisation

OEB La Haye

Adresse	Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk, Pays-Bas			
État	Propriété de l'OEB			
Valeurs de référence	Unité	2022	2023	2024
Surface de plancher brute	m²	217 465	217 465	217 465
Surface chauffée	m²	159 884	159 884	159 884
Surface bâtie (scellée)	m²	51 196	51 196	51 196
Surface totale du site consacrée aux espaces naturels	m²	43 018	43 018	43 018
Nombre d'agents	agents	2 438	2 437	2 441

Émissions

Gaz à effet de serre (électricité, chauffage et combustibles, y compris émissions en amont et agents de refroidissement)	t de CO ₂ e/agent	0,34	0,38	0,07
SO ₂ (combustibles, gaz naturel, biométhane)	kg/agent	0,01	0,00	0,00
NO _x (combustibles, gaz naturel, biométhane)	kg/agent	0,23	0,12	0,01
Particules (combustibles, gaz naturel, biométhane)	kg/agent	0,00	0,00	0,00

Consommation d'énergie, d'eau et de papier

Consommation d'électricité	kWh/agent	5 102	4 891	4 026
Consommation d'énergie thermique (2021 et 2023 : biométhane ; 2022 : biométhane et gazole)	kWh/m²	39	32	14
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale	%	97	100	100
Consommation de gazole	l	16 559	4 599	7 244
Consommation d'essence	l	1 607	2 220	44
Consommation d'eau	m³/agent	17,65	9,18	9,76
Consommation de papier (acheté)	feuilles/agent	3 249	3 250	2 114

Production de déchets

Déchets résiduels	kg/agent	17,53	28,72	22,59
Papier/carton	kg/agent	23,61	51,59	15,01
Matières plastiques	kg/agent	0,94	1,90	1,85
Déchets alimentaires	kg/agent	5,80	9,31	10,18
Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,17	sans objet	sans objet
Résidus de séparateurs de graisses	kg/agent	12,11	16,79	5,91
Déchets dangereux	kg/agent	5,07	12,94	18,23

3. Berlin

Les locaux loués à Berlin ne relèvent pas de la validation EMAS. Jusqu'en février 2025, l'agence de Berlin était située dans un immeuble construit au début du XX^e siècle. Du fait de son ancienneté, le bâtiment ne répondait plus aux normes les plus élevées en matière de durabilité environnementale, par exemple du point de vue de l'isolation et de l'efficacité énergétique. Les installations pertinentes du point de vue de l'environnement incluaient un système de chauffage à gaz dont le fonctionnement relevait de la responsabilité du propriétaire du bâtiment, l'OEB étant pour sa part responsable de l'utilisation des systèmes de climatisation des salles de réunion. Selon le propriétaire, le site de Berlin ne présentait aucune contamination du sol en 2024.

Depuis mars 2025, nos nouveaux locaux berlinois, qui combinent des bureaux d'une conception moderne et des équipements durables du point de vue de l'environnement tels que des dispositifs exploitant la lumière naturelle, des systèmes efficaces du point de vue énergétique, des lampes intelligentes à DEL et des panneaux photovoltaïques, reflètent notre engagement en faveur de la durabilité. Ces équipements divisent par dix la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en comparaison du bâtiment précédent. Par ailleurs, la situation du bâtiment au centre-ville, l'excellent accès aux transports publics et l'aire de stationnement pour bicyclettes avec dispositifs de recharge électrique sont autant de facteurs qui promeuvent des déplacements domicile-travail verts.

Émissions de GES
issues des locaux
loués à Berlin en
2024 :
348 t de CO₂e

-2 %
par rapport à 2023

Figure 20 – OEB Berlin



Source : OEB

Tableau 12 – Droit de l'environnement et installations concernées, OEB Berlin

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement **Installations/activités concernées**

Réglementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Isolation du bâtiment, technologies efficaces du point de vue de l'énergie
Réglementation concernant l'eau	Évacuation de l'eau dans le réseau d'égouts
Réglementation en matière de déchets	Recyclage/tri/mise au rebut des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (piles et batteries usagées et anciens tubes fluorescents)
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention des incendies, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité et d'instructions d'utilisation

OEB Berlin

Adresse	Gitschiner Str. 103, 10969 Berlin, Allemagne			
État	Loué par l'OEB			
Valeurs de référence	Unité	2022	2023	2024
Surface de plancher brute	m ²	20 000	24 090	24 090
Surface chauffée	m ²	16 064	16 064	16 064
Surface bâtie (scellée) ²⁶	m ²	11 250	11 250	11 250
Surface totale du site consacrée aux espaces naturels	m ²	12 339	12 339	12 339
Nombre d'agents	agents	192	187	180

Émissions

Gaz à effet de serre (électricité, chauffage et combustibles, y compris émissions en amont et agents de refroidissement)	t de CO ₂ e/agent	2,00	2,17	1,93
SO ₂ (gaz naturel)	kg/agent	0,00	0,00	0,00
NO _x (gaz naturel)	kg/agent	0,00	0,00	0,00
Particules (gaz naturel)	kg/agent	0,00	0,00	0,00

²⁶ Surface louée par l'OEB (50 % de la surface totale du bâtiment).

Consommation d'énergie, d'eau et de papier

Consommation d'électricité ²⁷	kWh/agent	1 829	1 637	1 533
Consommation d'énergie thermique (gaz naturel)	kWh/m ²	103	103	91
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale ²⁸	%	17,55	17,38	15,94
Consommation d'eau ²⁹	m ³ /agent	5,32	7,08	7,36
Consommation de papier (acheté)	feuilles/agent	503	0	0

Production de déchets

Déchets résiduels	kg/agent	208,33	213,90	222,22
Papier/carton	kg/agent	58,96	98,24	54,50
Plastiques	kg/agent	24,58	25,24	26,22
Déchets alimentaires	kg/agent	0,00	0,00	0,00
Déchets dangereux ³⁰	kg/agent	0,00	0,00	20,41

²⁷ L'estimation de la consommation électrique de l'agence berlinoise de l'OEB repose sur la répartition par le propriétaire de la consommation d'électricité globale entre les différents locataires en fonction de la surface louée. La valeur pour 2023 diffère de celle figurant dans le rapport de l'an dernier du fait de la mise à disposition de données plus récentes.

²⁸ La valeur pour 2023 diffère de celle figurant dans le rapport de l'an dernier du fait de la mise à disposition de données plus récentes.

²⁹ La valeur pour 2023 diffère de celle figurant dans le rapport de l'an dernier du fait de la mise à disposition de données plus récentes.

³⁰ Déchets électroniques TIC 2024

4. Vienne

Vienne est le plus petit de tous les sites contrôlés dans le cadre de l'EMAS, tant en termes de surface de base brute que d'effectifs. Le projet de rénovation du site a été achevé dans le respect des délais, et le personnel a réintégré les locaux en novembre 2024. Au terme de la rénovation du bâtiment, le chauffage urbain n'est plus en usage. Les installations pertinentes du point de vue de l'environnement se limitent à un petit espace de rangement destiné aux produits de nettoyage.

Les pompes à chaleur utilisent de l'ammoniac (NH_3), un agent de refroidissement naturel qui ne contribue pas à l'appauvrissement de la couche d'ozone et n'affiche aucun potentiel de réchauffement de la planète. L'ammoniac est cependant classé comme substance dangereuse du point de vue de l'eau, et des mesures préventives, telles que des inspections régulières d'étanchéité, ont donc été prises, tandis que l'emplacement des pompes a soigneusement été choisi.

Aucune information n'indique une éventuelle contamination du sol sur le site de Vienne.

Entre novembre 2022 et novembre 2024, le personnel viennois a travaillé dans un espace de bureaux loué. Il convient de noter que la consommation d'énergie déclarée recouvre deux mois en 2022, l'année 2023 dans son intégralité et dix mois en 2024. Ces chiffres sont des estimations, car le système de compteurs n'a pas permis au propriétaire du bâtiment de mesurer avec exactitude la consommation de l'OEB.

Les principaux indicateurs présentés ci-dessous couvrent seulement le site dont l'OEB est propriétaire, qui relève de l'EMAS. Les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'énergie au cours des travaux de construction sont déclarées dans la catégorie "Biens d'investissement" du champ d'application 3.

Émissions de GES
issues des locaux
loués (jusqu'en
octobre) et du
nouveau bâtiment (à
compter de novembre)
à Vienne en 2024 :
4 t de CO_2e

-10 %
par rapport à 2023

Figure 21 – OEB Vienne



Source : OEB

Tableau 13 – Droit de l'environnement et installations concernées, OEB Vienne

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement **Installations/activités concernées**

Réglementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Certification en matière d'énergie, isolation du bâtiment, technologies efficaces du point de vue de l'énergie
Réglementation concernant l'eau	Évacuation de l'eau dans le réseau d'égouts
Réglementation en matière de déchets	Recyclage/tri/mise au rebut de différents types de déchets
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention des incendies, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité et d'instructions d'utilisation

OEB Vienne

Adresse	Rennweg 12, 1030 Vienne, Autriche			
État	Propriété de l'OEB			
Valeurs de référence³¹	Unité	2022	2023	2024
Surface de plancher brute	m ²	11 420	11 420	13 232
Surface chauffée	m ²	7 260	sans objet	7 973
Surface bâtie (scellée)	m ²	2 547	2 547	2 547
Surface totale du site consacrée aux espaces naturels	m ²	1 966	1 966	1 966
Nombre d'agents	agents	65	68	75

Émissions

Gaz à effet de serre (électricité, chauffage et combustibles, y compris émissions en amont et agents de refroidissement)	t de CO ₂ e/agent	0,16	0,07	0,06
SO ₂ (combustibles)	kg/agent	0,00	0,00	0,00
NO _x (combustibles)	kg/agent	0,00	0,00	0,00
Particules (combustibles)	kg/agent	0,00	0,00	0,00

³¹ Les valeurs de référence sont valables pour les locaux de Vienne dont l'OEB est propriétaire.

Consommation d'énergie, d'eau et de papier				
Consommation d'électricité ³²	kWh/agent	4 783	sans objet	1 749
Consommation d'énergie thermique (chauffage urbain) ³³	kWh/m ²	54	-	-
Part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale	%	57,54	52,23	52,23
Consommation d'eau	m ³ /agent	9,97	sans objet	5,85
Consommation de papier (acheté)	feuilles/agent	0	1 765	0
Production de déchets				
Déchets résiduels	kg/agent	192,31	sans objet	26,67
Papier/carton	kg/agent	1 076,92	sans objet	20
Matières plastiques ³⁴	kg/agent	sans objet	sans objet	sans objet
Déchets alimentaires ³⁵	kg/agent	sans objet	sans objet	sans objet
Déchets dangereux	kg/agent	19,40	sans objet	sans objet

³² La valeur pour 2024 concerne uniquement les mois de novembre et décembre et comprend la consommation des pompes à chaleur.

³³ Le chauffage urbain n'est plus en usage à Vienne à la suite du projet de rénovation.

³⁴ À Vienne, les déchets plastiques ne sont pas collectés séparément et sont donc comptabilisés dans les déchets résiduels.

³⁵ Mise au rebut assurée par le prestataire de services de la cantine.

Annexe 4 Système de gestion environnementale

Notre système de gestion environnementale conforme à l'EMAS a été mis en œuvre afin d'intégrer des aspects environnementaux à l'ensemble des processus opérationnels et de détecter d'éventuels perfectionnements en matière de protection de l'environnement.

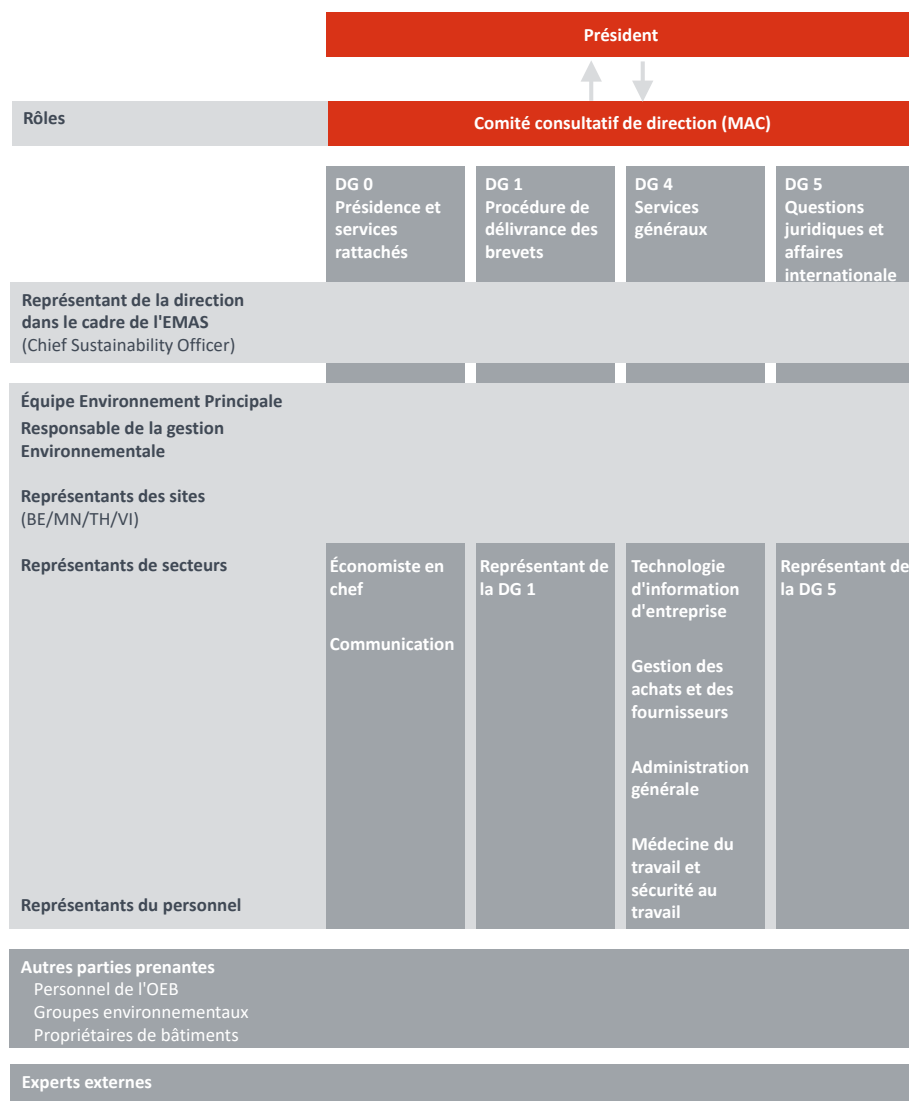
1. Structure et responsabilités

Notre document de gestion environnementale, qui s'applique à tous les sites, définit la structure de notre système de gestion environnementale. Nous évaluons régulièrement le contexte environnemental de notre organisation afin d'identifier les parties prenantes concernées et de cerner leurs attentes envers ce système. Ce dernier fait l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre d'audits internes garantissant une amélioration continue. Le personnel est encouragé à adopter des attitudes respectueuses de l'environnement. Des informations pertinentes sont communiquées au personnel au moyen d'écrans d'information dans nos bureaux et de l'intranet, et publiées dans le rapport environnemental.

Le directeur ou la directrice du développement durable (Chief Sustainability Officer) agit en tant que représentant de la direction dans le cadre de l'EMAS et a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi du système de gestion environnementale au sein de l'OEB, avec le soutien du ou de la responsable de la gestion environnementale (EMO). Les représentants de site suivent les activités locales qui ont une incidence sur l'environnement (gestion des déchets par exemple) et veillent à l'intégration des aspects environnementaux aux opérations quotidiennes sur chacun des sites.

Le ou la responsable de la gestion environnementale et les représentants des sites forment, avec les représentants des secteurs d'activité, l'équipe principale chargée des questions environnementales à l'OEB. Il revient aux représentants de secteur d'intégrer les aspects environnementaux à leurs services respectifs, renforçant ainsi la mise en œuvre de l'EMAS à l'échelle de l'organisation. Des groupes environnementaux volontaires, dont l'initiative revient au personnel de Munich et de La Haye, soutiennent le travail de cette équipe et contribuent au programme environnemental en formulant des propositions.

Figure 22 – Structure de gouvernance EMAS



Source : OEB

2. Respect des obligations

L'EMAS et la législation environnementale applicable aux différents sites de l'OEB définissent les exigences externes auxquelles l'OEB et son système de gestion environnementale doivent se conformer. Les dispositions légales et les autres obligations applicables à chaque lieu de travail ont été recensées. Les règles environnementales les plus pertinentes à l'égard de chaque lieu de travail sont exposées dans la section précédente. L'ensemble des obligations sont inscrites au registre légal de chaque pays dans lequel l'OEB est présent. La révision et l'actualisation constantes du registre légal nous permet de détecter les évolutions du droit de l'environnement et d'appliquer ses nouvelles exigences. De surcroît, toutes les obligations périodiques applicables aux différents sites sont inscrites dans des registres locaux d'opérations à effectuer périodiquement. Des audits internes annuels permettent de vérifier le respect des exigences légales. Aucun cas de non-conformité n'a été recensé.

ENVIRONMENTAL VERIFIER'S DECLARATION

Dr. Hans-Peter Wruk, with EMAS environmental verifier registration number DE-V-0051, accredited for the scope 841 (NACE-Code) "administration of the state" declares to have verified whether the listed sites

Bob-van-Bentheim-Platz 1, 80469 Munich, Germany

Bayerstr. 34, 80335 Munich, Germany

Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk, Netherlands

Rennweg 12, 1030 Vienna, Austria

Gitschiner Str. 103, 10969 Berlin, Germany
of the organization

European Patent Office
Bob-van-Bentheim-Platz 1
D-80469 Munich

as indicated in the environmental statement with registration number
DE 155-00278 meets all requirements of

Regulation (EC) 1221/2009

in the version of 19th of December 2018 of the European Parliament and of the Council on the voluntary participation by organizations in a Community eco-management and audit scheme (EMAS).

By signing this declaration, I declare that:

- the verification and validation has been carried out in full compliance with the requirements of Regulations (EC) No 1221/2009 in the version of 19th of December 2018
- the outcome of the verification and validation confirms that there is no evidence of non-compliance with applicable legal requirements relating to the environment,
- the data and information of the environmental statement of the organization reflect a reliable, credible and correct image of all the organizations activities, within the scope mentioned in the environmental statement.

Done at Pinneberg on 25th of Mai 2024



Dr.-Ing. Hans-Peter Wruk
Environmental Verifier

Office: Im Stook 12, 25421 Pinneberg
Phone.: +49 4101 51 39 09
Fax.: +49 4101 51 39 79

accredited by:
DAU - Deutsche Akkreditierungs- und
Zulassungsgesellschaft für Umweltgutachter mbH
Accreditation-No. DE-V-0051



Dr. Hans-Peter Wruk
Environmental Verifier